



**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**CONSEIL NATIONAL DU CREDIT**  
**Secrétariat Général**



**INDICE DES PRIX DES SERVICES  
FINANCIERS (IPSF) AU CAMEROUN**

**RAPPORT DU GROUPE TECHNIQUE**



**Juin 2017**



# SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AFRISTAT</b>	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
<b>BEAC</b>	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
<b>CEMAC</b>	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
<b>CNC</b>	Conseil National du Crédit
<b>COBAC</b>	Commission Bancaire d'Afrique Centrale
<b>GAB</b>	Guichet Automatique de Billet
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>IPC</b>	Indice des Prix à la Consommation
<b>IPSF</b>	Indice des Prix des Services Financiers
<b>MINFI</b>	Ministère des Finances
<b>NACAM-NPC</b>	Nomenclature des Activités et des Produits du Cameroun
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>SMS</b>	Short Message Sended
<b>SWIFT</b>	Society for Worldwide Interbank Financial Communication
<b>SYSTAC</b>	Système de Télécompensation en Afrique Centrale
<b>TDM</b>	Taux Débiteur Maximum
<b>UMAC</b>	Union Monétaire de l'Afrique Centrale

# SOMMAIRE

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>5</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES .....</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>7</b>
<b>SECTION 1 : CADRE METHODOLOGIQUE DE CALCUL DE L'INDICE DES PRIX DES SERVICES FINANCIERS AUX PARTICULIERS (IPSF) AU CAMEROUN .....</b>	<b>9</b>
<b>1.1 Concepts de base .....</b>	<b>9</b>
1.1.1 Service financier .....	9
1.1.2 Prix .....	9
<b>1.2 Champs couverts par l'Indice .....</b>	<b>9</b>
<b>1.3 Année de base et périodicité .....</b>	<b>10</b>
<b>1.4 Choix du panier de services et benchmarking sur la méthode .....</b>	<b>10</b>
<b>1.5 Pondérations et Indice retenu .....</b>	<b>11</b>
<b>1.6 Calcul de l'Indice .....</b>	<b>11</b>
<b>1.7 Déroulement de la collecte .....</b>	<b>13</b>
<b>1.8 Traitement des données .....</b>	<b>13</b>
<b>1.9 Publication de l'IPSF .....</b>	<b>13</b>
<b>1.10 Révisions et mise à jour .....</b>	<b>13</b>
<b>SECTION 2 : EVOLUTION DE L'IPSF AU COURS DE LA PERIODE ALLANT DE 2010 A 2016 .....</b>	<b>14</b>
<b>2.1 Indice des prix des services financiers base 100 = 2010 .....</b>	<b>14</b>
2.1.1 Indice global .....	14
2.1.2 Indice des prix des services bancaires .....	15
2.1.3 Indice des prix des transferts internationaux .....	19
<b>2.2 Indice des prix des services financiers base 100 = 2013 .....</b>	<b>22</b>
2.2.1 Indice global .....	22
2.2.2 Indice des prix des services bancaires .....	23
2.2.3 Indice des prix des transferts internationaux .....	30
<b>CONCLUSION ET PROPOSITIONS .....</b>	<b>34</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>35</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau a.1 : Valeurs de l'indice base 100 = 2010 de 2011 à 2013 .....	35
Tableau a.2 : Valeurs de l'indice base 100 = 2010 de 2014 à 2016 .....	36
Tableau a.3 : Valeurs de l'indice base 100 = 2013 de 2014 à 2016 .....	37

## LISTE DES GRAPHIQUES

---

Graphique 2.1 : Evolution de l'indice général des prix des services financiers (base 100 = 2010) .....	14
Graphique 2.2 : Evolution de l'indice général des prix des services financiers et ses sous-composantes (base 100 = 2010) .....	14
Graphique 2.3 : Evolution de l'indice des prix des services bancaires (base 100 = 2010) .....	15
Graphique 2.4 : Evolution de l'indice des prix des services bancaires et ses sous-composantes (base 100 = 2010) .....	16
Graphique 2.5 : Evolution de l'indice des cotisations mensuelles sur cartes de retrait et de paiement (base 100 = 2010) .....	16
Graphique 2.6 : Evolution de l'indice des prix des opérations diverses sur cartes de retrait et de paiement (base 100 = 2010) .....	17
Graphique 2.7 : Evolution de l'indice des prix des opérations de chèque (base 100 = 2010) .....	17
Graphique 2.8 : Evolution de l'indice des prix des opérations de caisse (base 100 = 2010) .....	18
Graphique 2.9 : Evolution de l'indice des prix des opérations de virement et de prélèvement (base 100 = 2010) .....	18
Graphique 2.10 : Evolution de l'indice des prix des services de banque à distance (base 100 = 2010). .....	19
Graphique 2.11 : Evolution de l'indice des prix des autres services bancaires (base 100 = 2010) .....	19
Graphique 2.12 : Evolution de l'indice des prix des transferts internationaux (base 100 = 2010) .....	20
Graphique 2.13 : Evolution de l'indice des prix des transferts simples hors zone CEMAC (base 100 = 2010) .....	20
Graphique 2.14 : Evolution de l'indice des prix des transferts simples zone CEMAC (base 100 = 2010) .....	21
Graphique 2.15 : Evolution de l'indice des prix des transferts reçus de l'étranger (base 100 = 2010) .....	21
Graphique 2.16 : Evolution de l'indice général des prix des services financiers (base 100 = 2013) ...	22
Graphique 2.17 : Evolution de l'indice général des prix des services financiers et ses sous-composantes (base 100 = 2013) .....	22
2.2.2 Indice des prix des services bancaires .....	23

Graphique 2.18 : Evolution de l'indice des prix des services bancaires (base 100 = 2013) .....	23
Graphique 2.19 : Evolution de l'indice des prix des services bancaires et ses sous-composantes (base 100 = 2013) .....	24
Graphique 2.20 : Evolution de l'indice des prix des services de fonctionnement et de gestion du compte (base 100 = 2013) .....	25
Graphique 2.21 : Evolution de l'indice des cotisations mensuelles sur cartes de retrait et de paiement (base 100 = 2013) .....	26
Graphique 2.22 : Evolution de l'indice des prix des opérations diverses sur cartes de retrait et de paiement (base 100 = 2013) .....	26
Graphique 2.23 : Evolution de l'indice des prix des opérations de chèque (base 100 = 2013).....	27
Graphique 2.24 : Evolution de l'indice des prix des opérations de caisse (base 100 = 2013) .....	28
Graphique 2.25 : Evolution de l'indice des prix des opérations de virement et de prélèvement (base 100 = 2013) .....	28
Graphique 2.26 : Evolution de l'indice des prix des services de banque à distance (base 100 = 2013) .....	29
Graphique 2.27 : Evolution de l'indice des prix des autres services bancaires (base 100 = 2013) ..	29
2.2.3 Indice des prix des transferts internationaux .....	30
Graphique 2.28 : Evolution de l'indice des prix des transferts internationaux (base 100 = 2013) ....	30
Graphique 2.29 : Evolution de l'indice des prix des transferts internationaux et ses sous-composantes (base 100 = 2013) .....	31
Graphique 2.30 : Evolution de l'indice des prix des transferts simples hors zone CEMAC (base 100 = 2013).....	31
Graphique 2.31 : Evolution de l'indice des prix des transferts simples zone CEMAC (base 100 = 2013) .....	32
Graphique 2.32 : Evolution de l'indice des prix des transferts permanents (base 100 = 2013) .....	32
Graphique 2.33 : Evolution de l'indice des prix des transferts reçus de l'étranger (base 100 = 2013) .....	33

## INTRODUCTION

### 0.1. Contexte et justification

Au cours de cette dernière décennie, l'Autorité monétaire et l'Institut d'émission ont engagé un ensemble de mesures visant à promouvoir une saine concurrence entre les établissements de crédit d'une part, et améliorer les relations entre ces établissements de crédit et leur clients d'autre part, afin d'accroître le taux de bancarisation.

Parmi ces mesures et actions, on peut citer notamment la suppression du Taux Débit Maximum (TDM) en 2008, la permanence des contrôles et enquêtes annuels de la Commission Bancaire (COBAC) sur les conditions de banques, l'institution du Service Bancaire Minimum Garanti par l'Arrêté n° 0000005/MINFI du 13 janvier 2011, la signature du Règlement n° 01/CEMAC/UMAC/CM portant diverses dispositions relatives au Taux Effectif Global et à la publication des conditions de banque, et du Règlement n° 02/CEMAC/UMAC/CM portant définition et répression de l'usure dans les Etats de la CEMAC.

En application de ces deux derniers Règlements, le Conseil National du Crédit du Cameroun procède depuis juillet 2013, au calcul et à la publication du Taux Effectif Global et du taux d'usure. Ces indicateurs mesurent le coût réel du crédit étant entendu qu'ils prennent en compte toutes les charges annexes.

Par ailleurs, bien que la pratique de mesure d'indicateur synthétique d'évaluation de l'inflation soit ancienne au Cameroun, il n'existe pas un indicateur permettant d'apprécier de manière complète l'évolution du niveau général des prix des services financiers.

Cette situation ne permet pas à l'Autorité monétaire, ainsi qu'à ses partenaires, d'appréhender de façon exhaustive l'impact des mesures visant à accroître la bancarisation au Cameroun. En l'absence d'un Indice des Prix des Services Financiers (IPSF), il paraît subjectif de mesurer par exemple, l'impact de l'application de l'Arrêté n° 0000005/MINFI du 13 janvier 2011 portant institution du Service Bancaire Minimum Garanti qui consacrait la gratuité de 15 services à la clientèle « particuliers » à compter du 1er juillet 2011.

En effet, l'application de cet Arrêté pourrait amener les banques à répercuter les pertes encourues sur d'autres services bancaires, étant entendu qu'après la période transitoire de six mois qui leur avait été accordée, elles ont pour la plupart indiqué qu'un impact significatif avait été noté sur leurs marges. L'analyse détaillée des différentes composantes de l'IPSF pourrait donc permettre d'apprécier la trajectoire et l'impact de ces pertes sur la tarification des autres services bancaires.

Cette carence ne permet pas non plus aux investisseurs (étrangers et nationaux), d'analyser de manière exhaustive leurs coûts d'opportunité, notamment en ce qui concerne l'impact du niveau général des prix des services financiers sur les différentes variables liés à l'investissement.

Pour combler ces lacunes et contribuer à la modernisation du système financier camerounais, le Conseil National du Crédit a introduit dans son programme d'activités 2014, une étude sur la conception et la mise en place d'un Indice des Prix des Services Financiers au Cameroun.

### 0.2. Cadre juridique de l'IPSF

La mise en place de l'Indice des Prix des Services Financiers (IPSF) par le Conseil National du Crédit est encadrée notamment par le Règlement n° 01/CEMAC/UMAC/CM portant diverses dispositions relatives au Taux Effectif Global et à la publication des conditions de banque. Ce Règlement dispose en son Article 21 alinéa 2 que : « Les établissements assujettis sont en outre

tenus de communiquer de manière trimestrielle, et immédiatement après tout changement, leurs conditions de banque au Ministre des Finances et au Conseil National du Crédit ».

Par ailleurs, l'Article 22 du même Règlement dispose : « Le Conseil National du Crédit est chargé dans chaque Etat de la centralisation des conditions de banque. Il en assure la publication, dans les langues officielles usuelles, au journal officiel de l'Etat ou, à défaut, dans un journal d'annonces légales.

Sans préjudice des dispositions de l'alinéa précédent, la publication des conditions de banque centralisées dans chaque Etat peut également être faite dans le Bulletin officiel de la Communauté ou sur le site internet de la Commission de la CEMAC ou de la BEAC ».

Fort de ces prérogatives, le Conseil National du Crédit se doit de définir un format de publication de ces conditions de banque, afin de permettre leur exploitation optimale, notamment en matière de politique économique. La mise en place de l'Indice des Prix des Services Financiers est une expression de cette volonté.

### **0.3. Importance de l'IPSF**

A l'image de l'indice des prix à la consommation (IPC), l'Indice des Prix des Services Financiers (IPSF) est l'instrument de mesure de l'inflation sur le marché des services financiers. Il permet de mesurer entre deux périodes données, la variation moyenne du niveau général des prix des services financiers.

Il constitue également un indicateur de mesure de l'impact des actions visant l'accroissement de la bancarisation, et permet à l'autorité monétaire et à ses partenaires techniques et financiers, de mieux calibrer les stratégies sectorielles de financement d'une économie de manière générale.

En tant qu'indicateur synthétique de mesure de l'évolution des prix de l'ensemble des services financiers, l'IPSF est un instrument d'alerte en vue de protéger le consommateur des services financiers.

Pour les économistes, l'IPSF permettra d'évaluer et d'analyser les tendances de la conjoncture. De nombreux Organismes publics ou privés, utiliseront cet indice comme indicateurs conjoncturels en tant que tels et comme indicateurs avancés de l'inflation. Cet indice permettra un suivi infra annuel des prix des services financiers.

Pour les banques, l'IPSF leur permettra d'indexer des contrats (à partir des « prix de marché »). Pour les comptes nationaux, il leur permettra de déflater la production issue des statistiques structurelles des banques et d'effectuer ainsi le partage entre l'évolution de l'activité en volume et l'évolution des prix (« partage volume-prix »). In fine, ils peuvent ainsi déterminer l'évolution du volume du produit intérieur brut (PIB) issu des banques.

### **0.4. Plan du rapport**

Le présent rapport est structuré en deux grandes sections. La première décrit le cadre méthodologique qui a permis la construction de l'indice. La deuxième décrit l'évolution des indices base 100 de 2010 et 2013.

## **SECTION 1 : CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE CALCUL DE L'INDICE DES PRIX DES SERVICES FINANCIERS AUX PARTICULIERS (IPSF) AU CAMEROUN**

### **1.1 Concepts de base**

#### **1.1.1 Service financier**

Il s'agit des services des activités des banques hors assurance au profit des particuliers. Ils sont constitués des services bancaires et les transferts internationaux.

#### **1.1.2 Prix**

Les services financiers sont évalués aux prix de base. Il s'agit du montant que le producteur perçoit de l'acheteur par unité de bien ou de service produit, diminué le cas échéant des impôts sur les produits à payer (que le producteur transfère aux administrations publiques) et augmenté des subventions sur les produits à recevoir (que le producteur utilise pour baisser les prix facturés aux acquéreurs) du fait de la production ou de la vente de cette unité.

### **1.2 Champs couverts par l'Indice**

Le champ des services retenus pour l'Indice des Prix des Services Financiers correspond à la section K de la Nomenclature des Activités et des Produits du Cameroun (NACAM\_NPC) rev1 de 2013. De manière spécifique, il s'agit des produits de la branche 036001 « services d'intermédiation monétaire et financière (sauf micro finance) ». Les produits concernés sont les suivants :

- 036001001 : Services d'intermédiation monétaire et financière ;
- 036001002 : Services de fonds de placements, holdings et services financier similaires;
- 036001003 : intermédiations non monétaires Services de crédit et autres.

Il convient de noter qu'au Cameroun, un certain nombre services bancaires ont été rendus gratuits en 2011, par arrêté du Ministre en charge des finances. Il s'agit du service minimum garanti qui comprend:

1. l'ouverture des comptes ;
2. la délivrance du relevé d'identité bancaire ;
3. la délivrance des chèquiers ;
4. la délivrance au guichet des formules de retrait d'espèces au profit du titulaire d'un compte ;
5. la délivrance des livrets d'épargne ;
6. le paiement par carte bancaire auprès d'un commerce au Cameroun ;
7. la consultation du compte sur place ;
8. la délivrance d'attestation de non redevance ;
9. le paiement par chèques ;
10. le versement d'espèces dans les agences d'une même banque,
11. le retrait d'espèces sur la même place bancaire ;
12. le virement de compte à compte dans une même banque ;

13. le retrait de billets dans les guichets automatiques de la banque du porteur de la carte ;
14. le changement d'adresse ;
15. la délivrance du relevé de compte mensuel.

La mise en application de cet arrêté est intervenue au courant du troisième trimestre 2011.

Cependant, l'Indice des Prix des Services Financiers (IPSF) ne couvre pas :

- le coût des crédits d'argent, ni les marges sur découvert ;
- les versements de revenus de la propriété ;
- les intérêts ou assimilés facturés par la banque (dont les commissions d'intervention et les frais d'incident) ;
- les services d'assurance-vie et des fonds de pension ;
- les amendes et pénalités imposées par des unités institutionnelles, par des tribunaux ou autres instances judiciaires.

### **1.3 Année de base et périodicité**

L'indice des Prix des Services Financiers aux particuliers est produit pour les années de base 2010 et 2013.

L'intérêt de produire l'indice pour année de base 2010 est d'observer les effets de l'arrêté indiqué supra sur son évolution, car la plupart de ces services devraient afficher un prix nul au courant du troisième trimestre 2011.

Le choix de 2013 comme deuxième base se justifie par la stabilité de l'échantillon car ne comportant plus de services minimum garanti.

Par ailleurs, afin de mettre à jour l'échantillon des services, le prochain changement de l'année de base interviendra en 2018. Il permettra de prendre en compte les nouveaux services financiers et de retirer les services obsolètes.

### **1.4 Choix du panier de services et benchmarking sur la méthode**

Deux principaux groupes de services constituent le panier de l'IPSF :

- Les services bancaires, constitués de 62 services répartis en 08 sous-groupes que sont :
  1. Fonctionnement et gestion du compte ;
  2. Cotisations mensuelles sur cartes de retrait et de paiement ;
  3. Opérations diverses sur cartes de retrait et de paiement ;
  4. Opérations de cheque ;
  5. Opérations ;
  6. Opérations de virement et prélèvement ;
  7. Banque à distance ;
  8. Autres services bancaires.
- Les services de transfert, constitués de 26 services répartis en 04 sous-groupes :
  1. Transfert simple hors zone CEMAC,

2. Transfert simple zone CEMAC,
3. Transfert permanent,
4. Transfert reçu de l'étranger.

Pour l'échantillonnage des services à suivre, la méthode des services-entreprise a été mise en œuvre, suivie du cut-off. Cette méthode se base sur le chiffre d'affaires (ou la valeur ajoutée) pour déterminer le poids des services importants. La notion de service-entreprise consiste à rattacher à une banque chaque service sélectionné. Ainsi, une banque fournissant plusieurs services est classée autant de fois qu'elle possède de services. La méthode service-entreprise est celle recommandée par AFRISTAT dans le cadre des indices de type de l'IPSF.

### 1.5 Pondérations et Indice retenu

L'IPSF est un indice de type Laspeyres qui utilise une structure de pondérations fixes dans le temps. Cette structure de pondérations est déterminée au cours de l'année de base. Elle est obtenue après agrégation à chaque niveau hiérarchique de la nomenclature. Les pondérations sont calculées à partir de l'échantillon mis en place et seront mises à jour tous les cinq ans en moyenne.

Il s'agit d'attribuer à chaque service de l'échantillon, un poids proportionnel à son importance économique. Cette importance économique est appréciée par le chiffre d'affaires du service de l'année de base. Les pondérations des services correspondent au poids de chaque service dans l'ensemble des services sélectionnés.

La pondération de chaque sous-groupe (respectivement groupe) correspond au cumul des pondérations des services (respectivement sous-groupe) qu'il contient.

### 1.6 Calcul de l'Indice

L'IPSF est un indice de type Laspeyres ; il est calculé en trois étapes successives. Dans un premier temps, on détermine l'indice élémentaire de chaque service  $i$  de l'échantillon, au trimestre  $t$  par rapport au trimestre de base.

Ensuite, pour un sous-groupe de service  $j$ , constitué de  $n$  service-entreprise dans l'échantillon, on calcule l'indice pour un trimestre donné, l'indice de Laspeyres du sous-groupe à partir des indices élémentaires des services. L'indice de groupe est obtenu en agrégeant les indices des sous-groupes.

Enfin, de la même manière on calcule l'indice global en agrégeant les indices des groupes de services.

#### a) Calcul des indices élémentaires

L'indice élémentaire d'un service-entreprise  $i$  appartenant au groupe  $g$  est le rapport des prix entre la période courante  $t$  et la période de base. Sa formulation est la suivante :

$$I_{ig}^{t,0} = 100 \times \frac{p_{ig}^t}{p_{ig}^0} \quad \text{où } p_{ig}^t \text{ représente le prix du service } i \text{ appartenant au groupe de service } g, \text{ et } p_{ig}^0 \text{ le prix du même produit à la période de référence (prix moyens).}$$

**b) Calcul des indices agrégés et de l'indice global**

Les indices agrégés des regroupements (groupes de services-entreprise) sont des indices de Laspeyres, calculés à partir des indices élémentaires des services. L'indice d'un regroupement g pour un trimestre t s'écrit ainsi :

$$I_g^t = \sum_{i=1}^n w_i I_{ig}^{t,0}$$

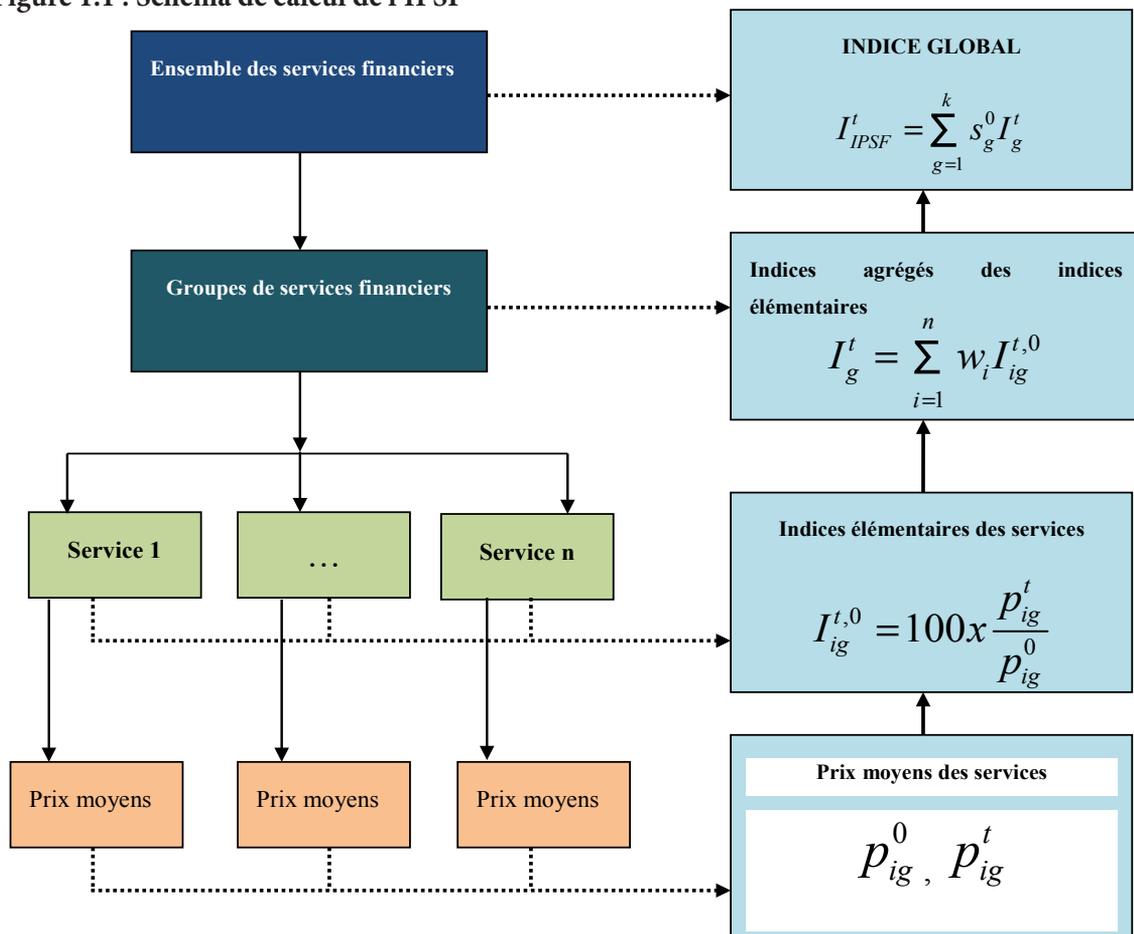
est la pondération du service i, c'est-à-dire la part de la dépense supporté par les clients pour la consommation du service i dans la dépense du regroupement g.

De proche en proche, l'indice global est un indice de Laspeyres calculé à partir des indices agrégés des groupes de services. Il est obtenu par la formule suivante :

$$I_{IPSF}^t = \sum_{g=1}^k s_g^0 I_g^t \quad \text{où } s_g^0$$

est la pondération du groupe de services g, c'est-à-dire la part de la dépense supportée par les clients pour la consommation du groupe de services g dans la dépense totale des services financiers du panier.

**Figure 1.1 : Schéma de calcul de l'IPSF**



### **1.7 Déroulement de la collecte**

La collecte des données s'est déroulée dans les sièges de 11 banques qui offrent les services aux particuliers. Deux autres banques non pas été visitées car leurs activités sont principalement en faveur des entreprises.

Les données collectées dans le cadre de l'ISPF sont les prix hors taxe des services offerts au cours du trimestre concerné, les chiffres d'affaires et les valeurs ajoutées. Les informations sur les chiffres d'affaires et les valeurs ajoutées permettent de détecter les éventuelles erreurs et d'apporter les corrections nécessaires.

### **1.8 Traitement des données**

Les données collectées ont été apurées puis saisies dans un tableur conçu à cet effet. L'apurement a consisté à la vérification minutieuse des données, suivie des corrections nécessaires de certaines valeurs à travers la consultation de la documentation bancaire à notre disposition et des descentes supplémentaires dans les banques. L'imputation des données manquantes s'est faite suivant les méthodologies recommandées.

### **1.9 Publication de l'IPSF**

En fonction de l'urgence et de la disponibilité des données collectées, on pourra calculer trois indices :

- Les indices provisoires (calculés avec les données incomplètes) ;
- Les indices corrigés (calculés avec les données incomplètes, où les valeurs manquantes sont estimées) ;
- Les indices définitifs (calculés avec les données complètes et définitives).

Les indices de prix de production des services sont disponibles environ 60 jours après la fin du trimestre de référence. Ils sont consultables à la CNC et sur les sites Internet de la BEAC.

### **1.10 Révisions et mise à jour**

Les indices de prix des produits financiers sont provisoires pendant un trimestre. Les révisions intègrent en particulier les réponses tardives des banques et les changements de pondérations dans le cadre de la rénovation en continu des indices.

## SECTION 2 : EVOLUTION DE L'IPSF AU COURS DE LA PÉRIODE ALLANT DE 2010 A 2016

### 2.1 Indice des prix des services financiers base 100 = 2010

#### 2.1.1 Indice global

Entre 2010 et 2016, l'indice général des prix des services financiers base 2010 est globalement à la hausse. En effet, sur cette période, les prix des services financiers n'ont cessé d'augmenter. Cependant, on observe un pic dans cette évolution au premier trimestre de l'année 2014 avec une augmentation de l'indice de près de 17,05% comparativement au même trimestre de l'année précédente.

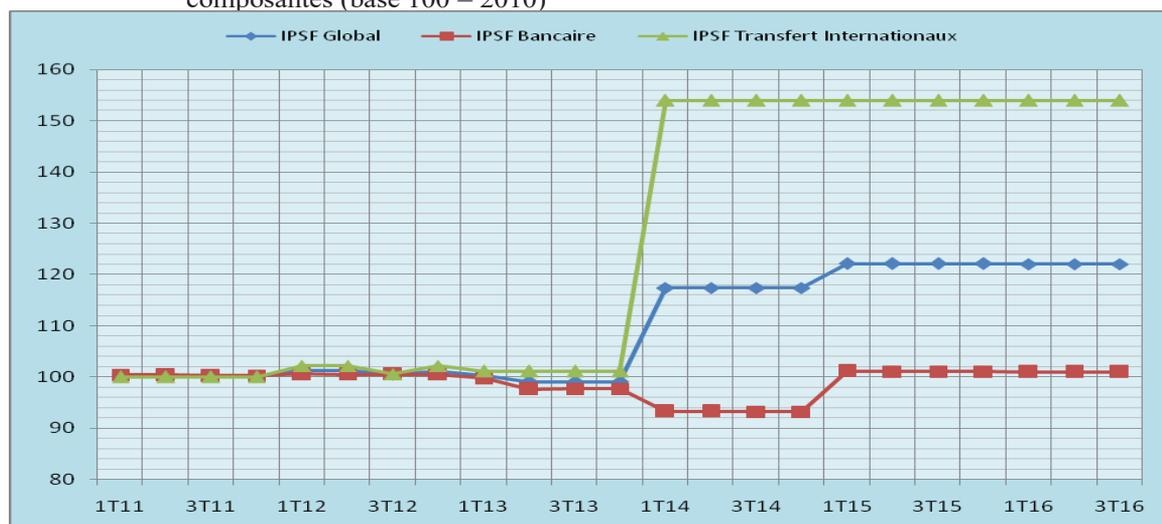
**Graphique 2.1** : Evolution de l'indice général des prix des services financiers (base 100 = 2010)



Source : CNC

Une analyse par type de service montre que la hausse de l'indice des prix des services financiers au premier trimestre de l'année 2014 est principalement imputable à la hausse de 52,26% de l'indice des prix des transferts internationaux malgré une légère baisse de l'indice des prix des services bancaires de 6,51% comparativement au premier trimestre 2013.

**Graphique 2.2** : Evolution de l'indice général des prix des services financiers et ses sous composantes (base 100 = 2010)



Source : CNC

### 2.1.2 Indice des prix des services bancaires

Entre 2010 et 2016, l'évolution de l'indice des prix des services bancaires a connu 3 phases. La première qui se situe entre 2010 et le premier trimestre 2013 se caractérise par une évolution de l'indice relativement stable. A partir du premier trimestre 2013, on note une tendance à la baisse de l'indice jusqu'au troisième trimestre 2014. En effet, au premier trimestre 2013, l'indice enregistre une baisse de 16,59% comparativement au même trimestre l'année précédente. Au premier trimestre 2015, le niveau des prix des services bancaires connaît une forte augmentation de 8,44% comparativement à son niveau au même trimestre de l'année précédente, pour dépasser légèrement son niveau des années 2010 à 2012.

Il faut souligner que la baisse de l'indice des prix des services bancaires enregistrée entre le premier trimestre 2013 et le quatrième trimestre 2014 est principalement due à la baisse des prix des services liés aux opérations de caisse, notamment les chèques de guichet qui ont cessé d'être payant à partir de cette période.

De plus, la hausse de l'indice des prix des services bancaires au premier trimestre 2015 résulte principalement d'une hausse de 11% des prix des services « Cotisations mensuelles sur cartes de retrait et de paiement », de 10% des prix des services « Opérations de chèque » et d'une hausse de 22% des prix des services « Banque à distance ».

**Graphique 2.3 :** Evolution de l'indice des prix des services bancaires (base 100 = 2010)



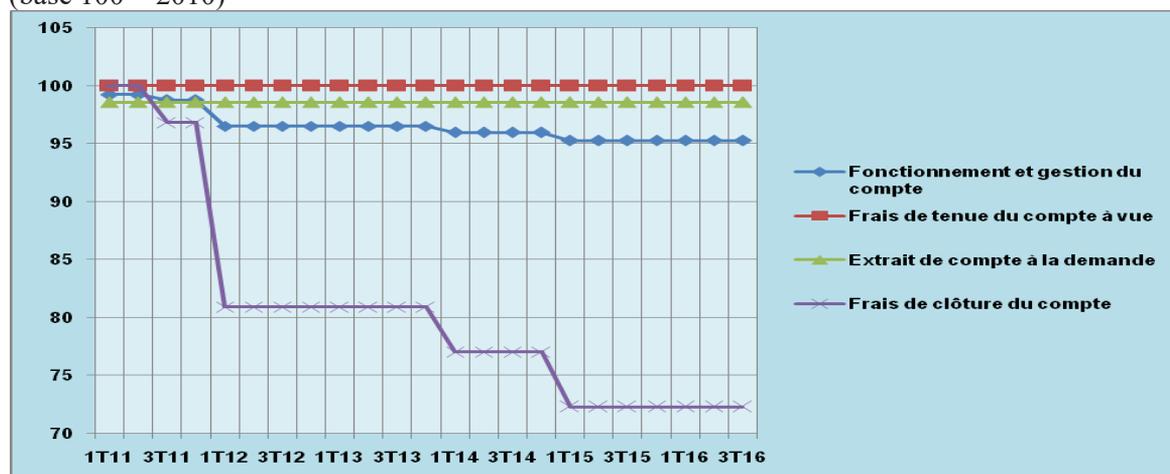
Source: CNC

L'analyse de l'indice des prix des services bancaires par groupe de services porte sur (i) le fonctionnement et la gestion du compte ; (ii) les cotisations mensuelles sur cartes de retrait et de paiement ; (iii) Les opérations de chèque ; (iv) les opérations de caisse ; (v) les opérations de virement et de prélèvement ; (vi) les opérations de chèque, (vii) la banque à distance et (viii) les autres services bancaires.

#### ▪ Fonctionnement et Gestion du Compte

Entre 2010 et 2016, le niveau des prix des services liés au fonctionnement et à la gestion du compte est restée stable malgré la baisse des prix des services « Frais de clôture de compte ». En effet, dans la majorité des banques qui opèrent sur le territoire camerounais, le prix de ce service a considérablement baissé.

**Graphique 2.4 :** Evolution de l'indice des prix des services bancaires et ses sous-composantes (base 100 = 2010)



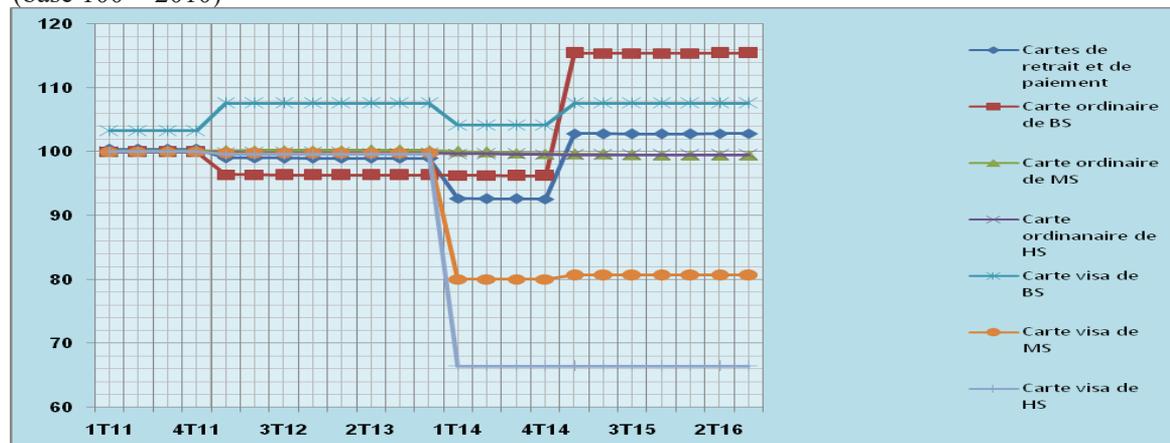
Source : CNC

▪ **Cotisations mensuelles sur cartes de retrait et de paiement**

De façon globale, les prix des services des « Cartes ordinaires de bas standing » et des « Cartes visa de bas standing » évoluent dans le même sens que l'indice des prix des services « Cotisations mensuelles sur cartes de retrait et de paiement » ; contrairement à l'évolution des prix des services « Cartes visa de moyen standing » et « Cartes visa de haut standing ».

En effet, après une évolution relativement stable entre 2010 et 2013, les prix de tous les services susmentionnés ont connu une baisse à partir du premier trimestre 2014, ce qui a induit une baisse de l'indice des prix relatif aux « Cotisations mensuelles de retrait et de paiement » de 6,38% comparativement au même trimestre de l'année précédente. A partir de cette date, on note une forte baisse pour les services « Cartes visa de moyen standing » et « Cartes visa de haut standing ». Tandis qu'à partir du premier trimestre 2015, on note une hausse de l'indice des prix relatifs aux « Cotisations mensuelles sur cartes de retrait et de paiement » de 10,96% comparativement au même trimestre de l'année précédente.

**Graphique 2.5 :** Evolution de l'indice des cotisations mensuelles sur cartes de retrait et de paiement (base 100 = 2010)



Source : CNC

▪ **Opérations diverses sur cartes de retrait et de paiement**

Entre 2010 et 2012, l'évolution de l'indice des prix des services relatifs aux « Opérations diverses sur cartes de retrait et de paiement » est stable. A partir du deuxième trimestre 2013, cet indice enregistre une baisse de près de 20,35%, comparativement au même trimestre de l'année 2012. Il en ressort aussi, que le service « Consultation au Guichet Automatique de Billet » est gratuit depuis cette période.

**Graphique 2.6 :** Evolution de l'indice des prix des opérations diverses sur cartes de retrait et de paiement (base 100 = 2010)

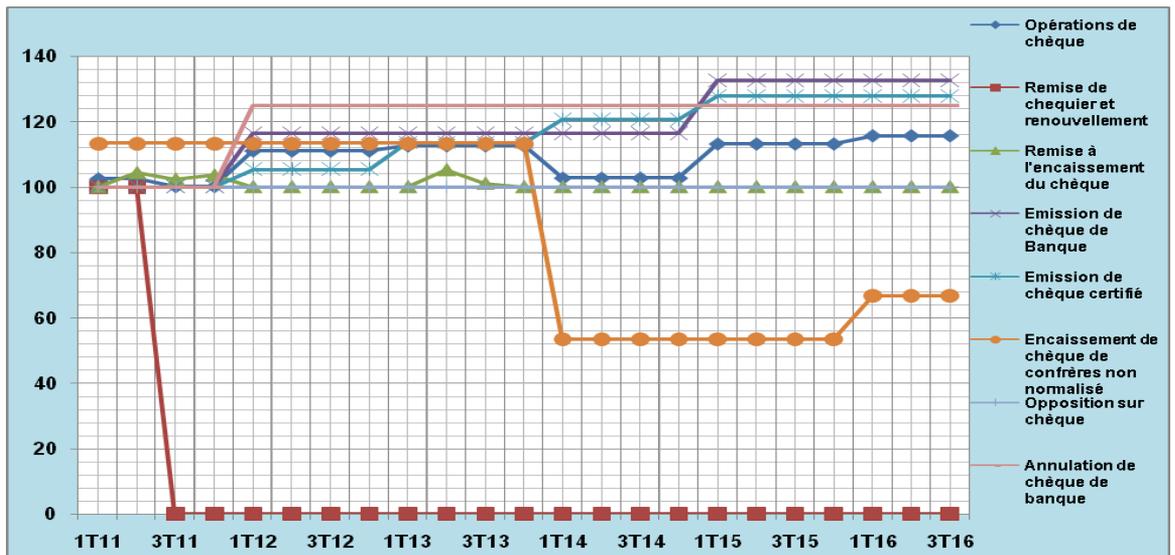


Source : CNC

▪ **Opérations de chèque**

Il ressort principalement de ce graphique que les banques camerounaises, pour ce qui est de la clientèle des particuliers, ont respecté les dispositions de la loi demandant de rendre gratuit certains services, notamment le service de « remise de chéquier et renouvellement ».

**Graphique 2.7 :** Evolution de l'indice des prix des opérations de chèque (base 100 = 2010)



Source : CNC

▪ **Opérations de caisse**

L'évolution de l'indice des prix des services relatifs aux « opérations de caisse » a globalement suivi une tendance à la baisse sur la période 2010 à 2016. De plus, on note que (i) les prix des services de « Mise à disposition sur place » ont doublé à partir du premier trimestre 2012 et (ii) les prix des services de « Chèque de guichet » sont nuls depuis le deuxième trimestre de l'année 2013.

**Graphique 2.8 :** Evolution de l'indice des prix des opérations de caisse (base 100 = 2010)

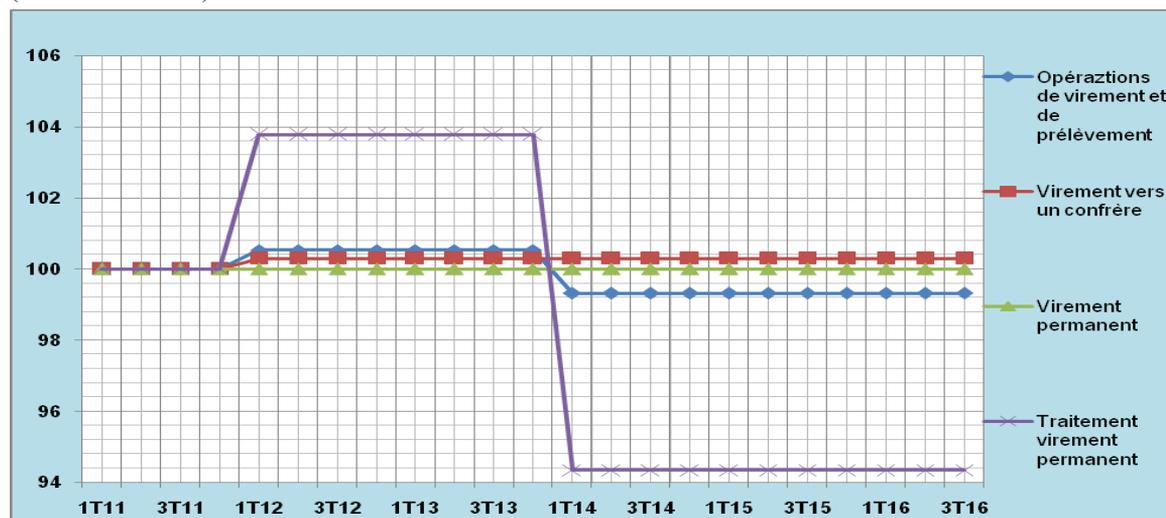


Source : CNC

▪ **Opération de virement et de prélèvement**

L'évolution de l'indice des prix des services relatifs aux « Opérations de virement et de prélèvement » est stable entre 2010 et le quatrième trimestre 2013 malgré la fluctuation de l'indice des prix des services « Virement permanent ». Cependant, à partir de cette date, l'indice connaît une légère baisse de 1,21% dû à la baisse de près de 10 points de l'indice des prix des services « Traitement virement permanent ».

**Graphique 2.9 :** Evolution de l'indice des prix des opérations de virement et de prélèvement (base 100 = 2010)

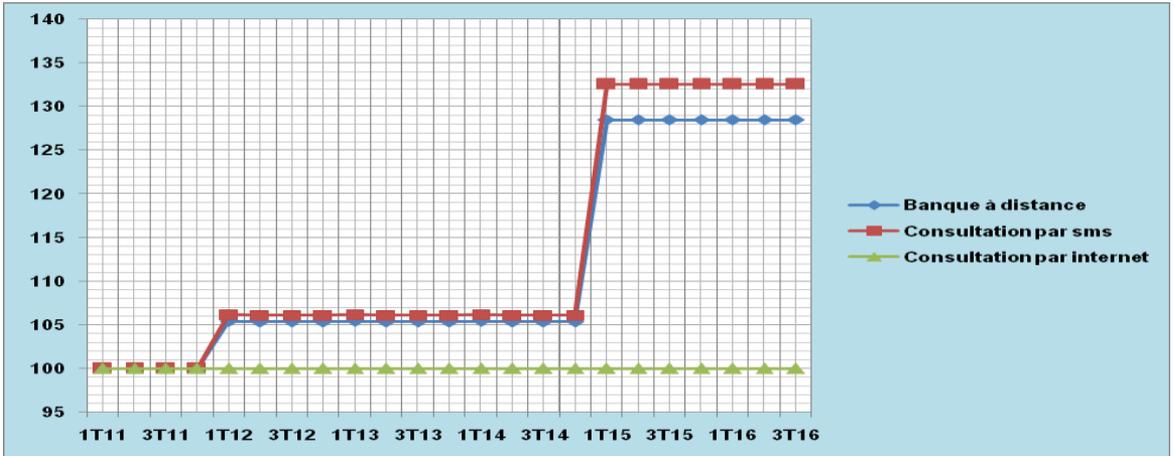


Source : CNC

▪ **Banque à distance**

Sur la période couverte par la collecte des données (2010 à 2016), la tendance de l'indice des prix des services relatifs à la « Banque à distance » est fortement à la hausse avec une augmentation de près de 35 points entre 2010 et 2016. Cette variation de l'indice est induite par la variation de l'indice de prix des services « Consultation par SMS ». En effet, l'indice élémentaire de service a connu une augmentation d'environ 5 points au premier trimestre de l'année 2012 puis ensuite une seconde augmentation d'environ 30 points à partir du deuxième trimestre de l'année 2015.

**Graphique 2.10 :** Evolution de l'indice des prix des services de banque à distance (base 100 = 2010)

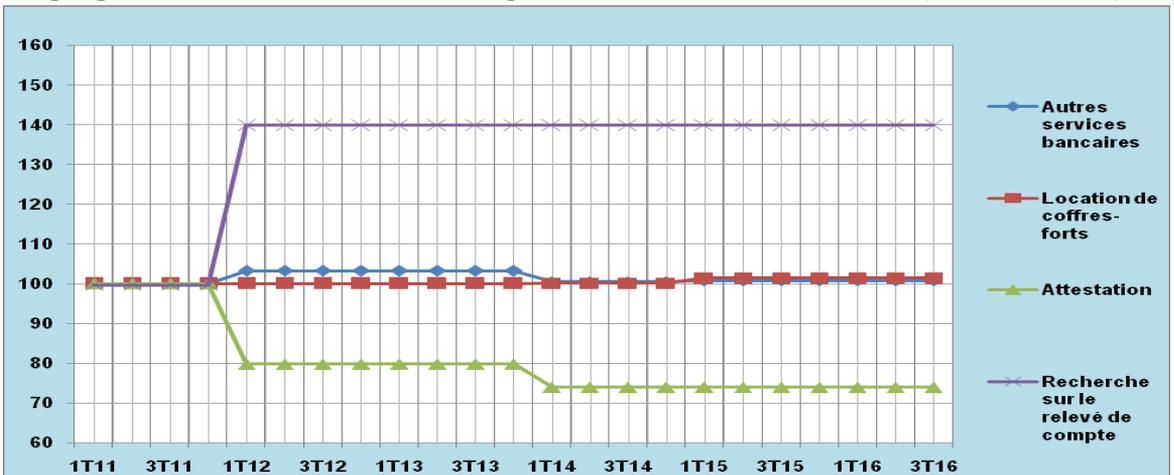


Source : CNC

▪ **Autres services bancaires**

Entre 2010 et 2016, la stabilité de l'indice des prix des services relatifs à la « location de coffre-fort » induit la stabilité de l'indice des prix des services « Autres services bancaires ». Il en ressort donc que, le poids des services « Recherche sur le relevé de compte » et « Attestation » est très faible dans le poids global des « Autres services bancaires » car, les fortes fluctuations à la hausse et à la baisse selon le cas, des prix de ces deux groupes de services n'ont pas eu d'influence sur l'évolution de l'indice des prix des services « Autres services bancaires ».

**Graphique 2.11 :** Evolution de l'indice des prix des autres services bancaires (base 100 = 2010)

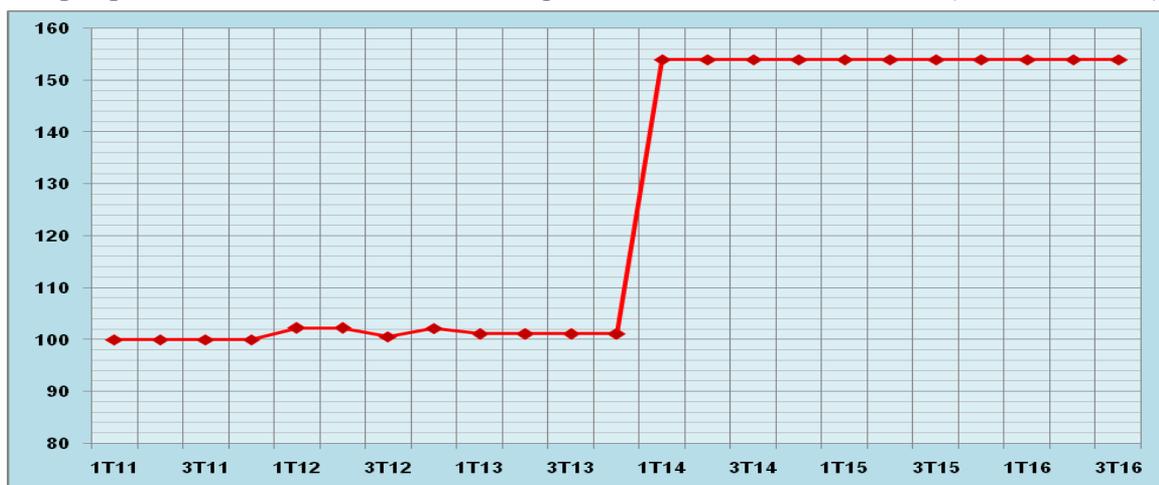


Source : CNC

### 2.1.3 Indice des prix des transferts internationaux

Entre 2010 et 2016, l'indice des prix des transferts internationaux a augmenté de plus de 50 points du fait de la forte hausse des prix des services liés aux « Transferts internationaux » à partir du premier trimestre 2014. Une analyse par groupe de services montre que cette hausse est principalement imputable à la hausse de près de 83 points des prix des services relatifs aux « Commissions de transfert » hors zone CEMAC.

**Graphique 2.12 :** Evolution de l'indice des prix des transferts internationaux (base 100 = 2010)



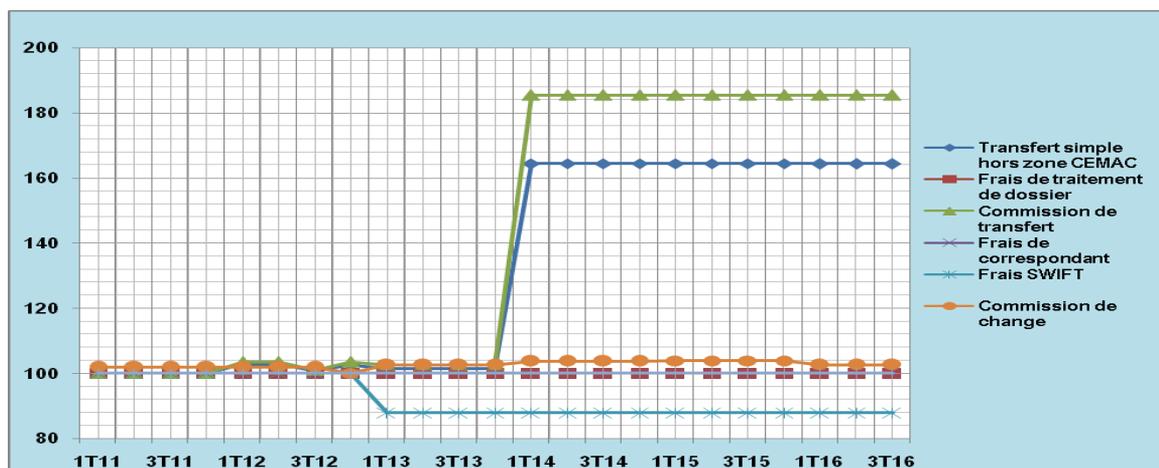
Source : CNC

L'analyse par groupe de service de l'indice des prix des « Transferts internationaux » concerne : (i) les transferts simples hors zone CEMAC ; (ii) les Transferts simples zone CEMAC » et (iii) les transferts reçus de l'étranger.

#### ▪ Transfert simple hors zone CEMAC

Globalement, entre 2010 et 2016, l'indice des prix des services « Transferts simple hors zone CEMAC » a augmenté de près de 60 points à partir du deuxième trimestre 2014. Cette hausse résulte principalement de la hausse de l'indice des prix des services « Commission de transfert » de près de 80 points.

**Graphique 2.13 :** Evolution de l'indice des prix des transferts simples hors zone CEMAC (base 100 = 2010)

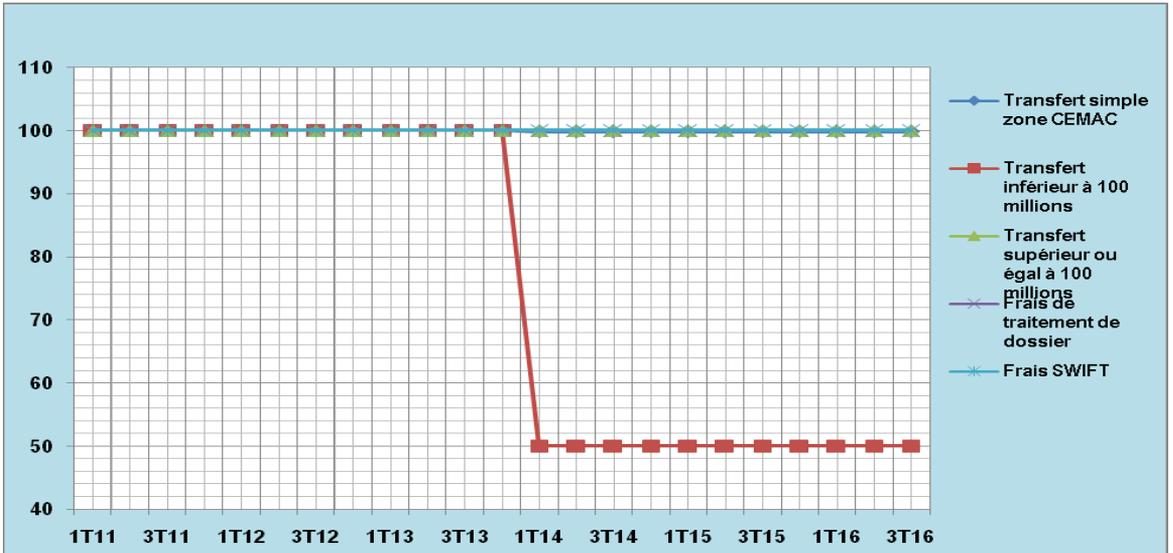


Source : CNC

▪ **Transfert simple zone CEMAC**

L'analyse de l'évolution de l'indice de prix des services « Transfert simple zone CEMAC » montre qu'à partir du deuxième trimestre 2014, l'indice des prix des services « Transfert inférieur à 100 millions » a diminué de près de la moitié.

**Graphique 2.14 :** Evolution de l'indice des prix des transferts simples zone CEMAC (base 100 = 2010)



Source : CNC

▪ **Transfert reçu de l'étranger**

Sur la période 2010 à 2016, l'indice des prix des « Transferts reçus de l'étranger » est stable et n'a pas été influencé par les fluctuations de l'indice des prix des « Commissions de change ».

**Graphique 2.15 :** Evolution de l'indice des prix des transferts reçus de l'étranger (base 100 = 2010)



Source : CNC

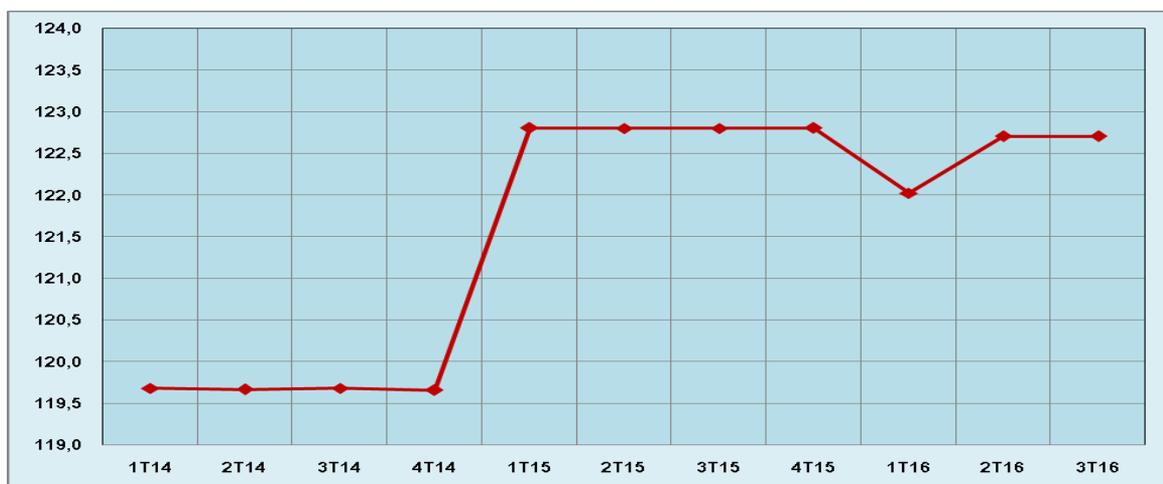
## 2.2 Indice des prix des services financiers base 100 = 2013

### 2.2.1 Indice global

Entre 2013 et 2016, l'indice général des prix des services financiers s'est inscrit sur une tendance haussière. La plus forte hausse est relevée au premier trimestre 2015 où le niveau des prix des services financiers a connu un bon de 2,6% par rapport au trimestre précédent. Au premier trimestre 2016, l'indice enregistre une légère chute de 0,6% par rapport au quatrième trimestre 2015, et remonte le trimestre suivant de la même valeur et se stabilise.

Il convient de relever que l'indice a connu un renchérissement de 19,7% au premier trimestre 2014. Une analyse en glissement annuel montre qu'au premier trimestre 2015, on note une hausse de l'indice de près de 3 points par rapport à la même période de l'année précédente, puis un léger fléchissement de 0,6% au premier trimestre 2016 par rapport à celui de l'année 2015.

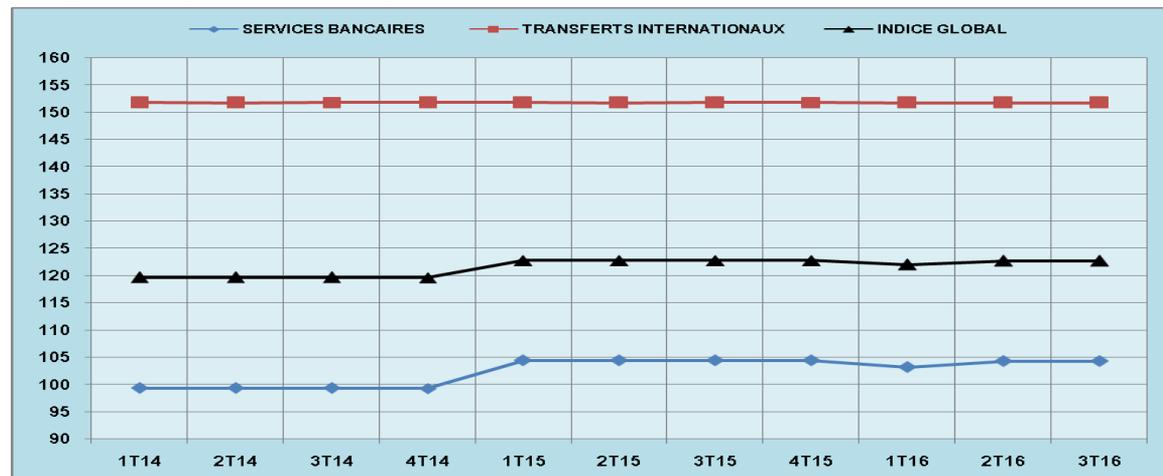
**Graphique 2.16 :** Evolution de l'indice général des prix des services financiers (base 100 = 2013)



Source : CNC

Le niveau global des prix des services financiers au Cameroun est fortement influencé par les prix des services bancaires, qui représentent près de 70% du chiffre d'affaires des services financiers rendus aux particuliers.

**Graphique 2.17:** Evolution de l'indice général des prix des services financiers et ses sous composantes (base 100 = 2013)

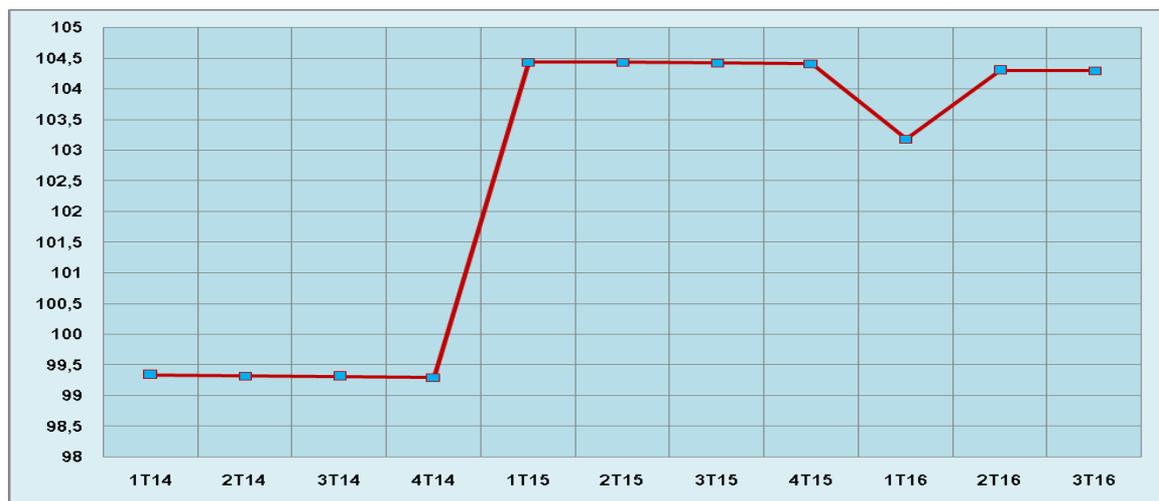


Source : CNC

## 2.2.2 Indice des prix des services bancaires

Comme on peut constater dans le graphique ci-dessous, l'évolution de l'indice des prix des services bancaires est identique à celui de l'indice global. Au courant de l'année 2014, on enregistre une quasi-stabilité des prix, puis une hausse de 5,18% au premier trimestre 2015 par rapport au trimestre précédent, suivi d'une stabilisation au courant de l'année 2015, et d'une légère baisse au premier trimestre 2016. L'on note dans l'ensemble un changement de prix en début de chaque année.

**Graphique 2.18** : Evolution de l'indice des prix des services bancaires (base 100 = 2013)



Source : CNC

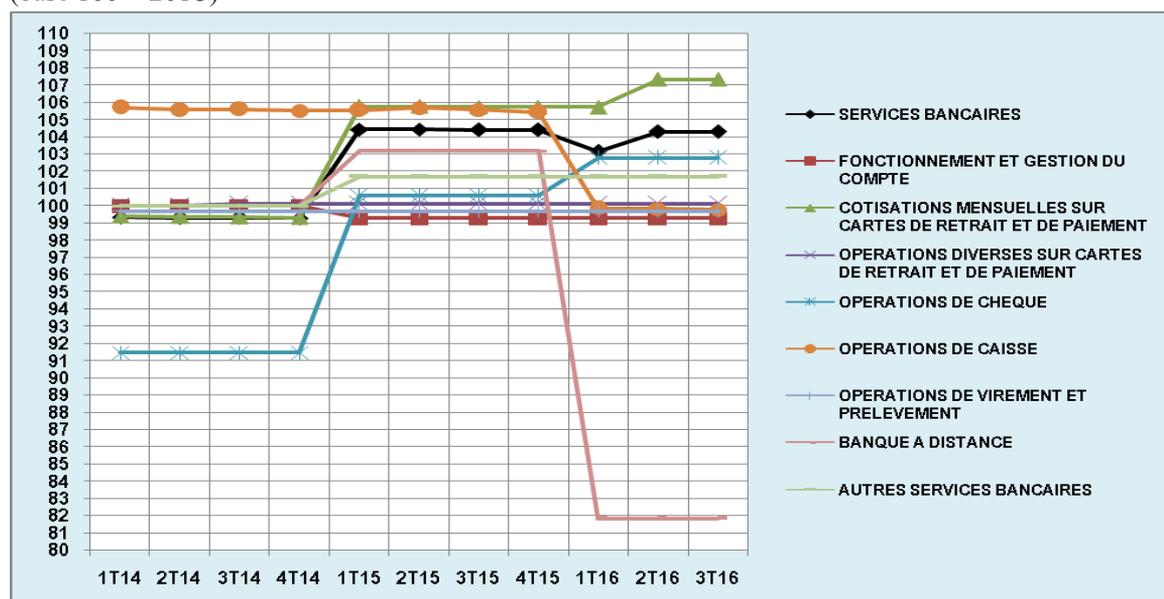
Le sous-indice des prix des services bancaires, a été obtenu en synthétisant les groupes de services suivants :

- fonctionnement et gestion du compte, qui regroupe les tarifs des extraits de compte à la demande et des clôtures du compte ;
- les cotisations mensuelles sur cartes de retrait et de paiement, qui compte six (06) sous-groupes de services à savoir : carte ordinaire de bas standing, carte ordinaire de moyen standing, carte ordinaire de haut standing, carte visa bas standing, carte visa de moyen standing, carte visa de haut standing ;
- les opérations diverses sur cartes de retrait et de paiement, qui traite des prix de cinq (05) sous-groupes de services : édition de mini-relevé au GAB, retrait par carte bancaire auprès d'un commerce hors du Cameroun, réémission de carte, réédition du code secret de carte ;
- les opérations sur chèque, qui compte six (06) sous-groupes de services à savoir : remise à l'encaissement du chèque, émission de chèque de banque, émission de chèque certifié, encaissement chèque confrères non normalisé, opposition sur chèque, annulation chèque de banque ou chèque certifié ;
- les opérations de caisse, qui concernent trois sous-groupes de services : retrait d'espèces hors place, mise à disposition sur place, mise à disposition hors place;

- les opérations de virement et prélèvement, qui portent sur trois sous-groupes de services dont : Virement vers un confrère (électronique : SYSTAC), virement permanent (mise en place), traitement virement permanent (hors port confrère en sus) ;
- banque à distance, qui traite des tarifs de la consultation par SMS, et de la consultation par internet ;
- autres services bancaires, qui englobent les prix des services relatifs à la location de coffre-fort (petit coffre-fort, moyen coffre-fort, grand coffre-fort), aux attestations, à la recherche sur le relevé de compte.

Les prix des services bancaires quant à eux ont été essentiellement influencés par les prix des services relatifs aux opérations de chèque, des opérations de caisse, des services de banque à distance et des autres services bancaires.

**Graphique 2.19** : Evolution de l'indice des prix des services bancaires et ses sous-composantes (base 100 = 2013)



Source : CNC

Les résultats obtenus révèlent que les banques semblent avoir opté pour un réajustement saisonnier de leurs services, notamment en début d'année. En effet, au cours de la période allant de 2014 à 2016, l'indice des prix des services bancaires a connu des variations relativement significatives au premier trimestre de chaque année comme suit, par rapport au dernier trimestre de l'année précédente : premier trimestre 2014 (- 0,7%), premier trimestre 2015 (5,2%), et premier trimestre 2016 (4,9%). Pour les autres trimestres, les tarifs sont restés stables, à l'exception de la hausse de 1,1% notée au deuxième trimestre 2016.

Les variations ainsi relevées sont dues en grande partie à l'évolution des tarifs des opérations de chèque, aux cotisations mensuelles sur cartes de retrait et de paiement, et dans une certaine mesure aux opérations de caisse, aux tarifs des services de banque à distance et autres services bancaires.

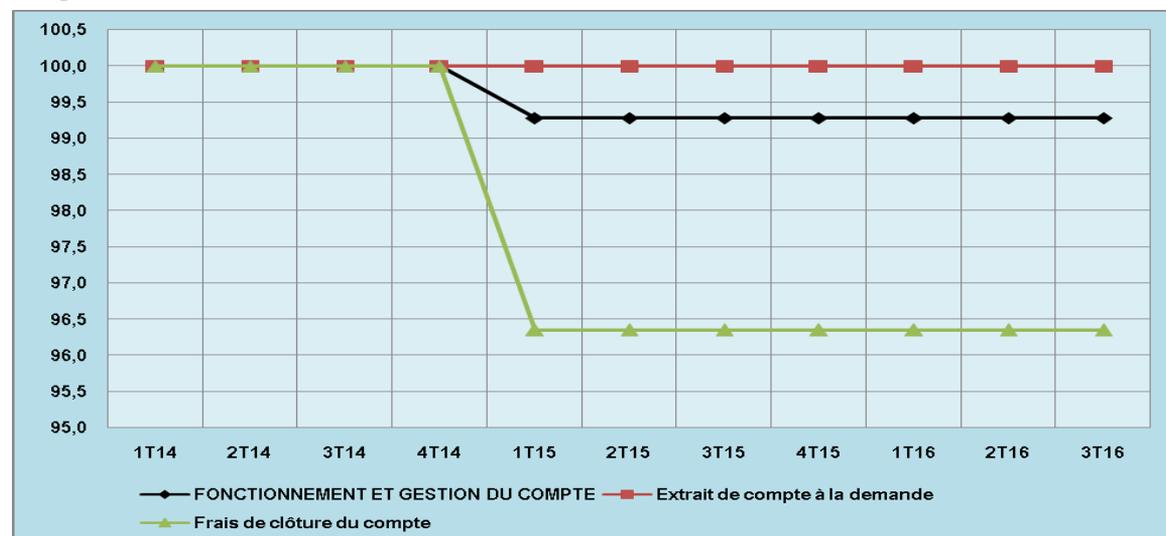
En effet, les cotisations mensuelles sur cartes de retrait et de paiement ont connu des variations aux mêmes périodes que l'indice des services bancaires, et ceci dans le même sens : premier trimestre 2014 (-0,6%), premier trimestre 2015 (6,5%), premier 2016 (-5,3%). Il en est de même des tarifs des opérations de chèque dont les variations ont été plus significatives: premier trimestre 2014 (-8,5%), premier trimestre 2015 (10%), et premier trimestre 2016 (2,2%).

S'agissant des autres sous-groupes de services bancaires, leurs tarifs ont été relativement stables, à l'exception de ceux des opérations de caisse (dont les variations les plus importantes ont été de 5,7% au premier trimestre 2014 et 5,3% au premier trimestre 2016), et de la banque à distance (3,2% au premier trimestre 2015 et -20,7% au premier trimestre 2016).

▪ **Fonctionnement et Gestion du Compte**

Le niveau des prix liés au fonctionnement et à la gestion des comptes des clients particuliers a connu une baisse au premier trimestre 2015 et est resté stable depuis cette période. Cette baisse est imputable et proportionnelle à celle des frais de clôture des comptes. Sur cette période, les frais du service « extraits de compte à la demande du client » sont restés stables.

**Graphique 2.20** : Evolution de l'indice des prix des services de fonctionnement et de gestion du compte (base 100 = 2013)



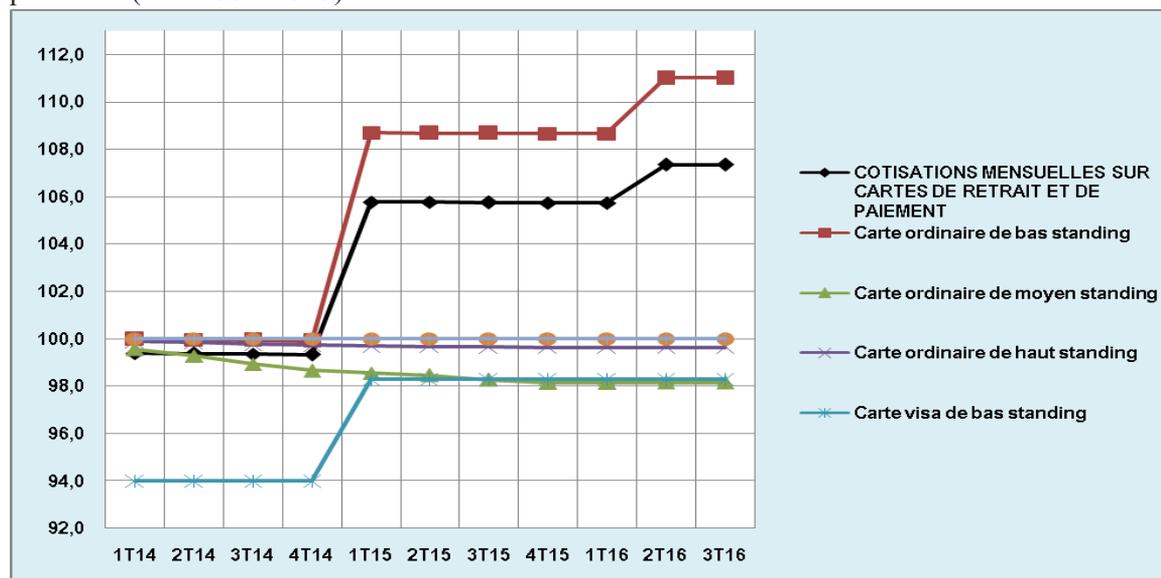
Source : CNC

▪ **Cotisations mensuelles sur cartes de retrait et de paiement**

Les prix moyens des services des cartes de retrait et de paiement ont évolué de manière croissante sur la période d'analyse.

Au cours de la période allant du premier trimestre 2014 au troisième trimestre 2016, on observe que l'indice des prix pour le groupe de service « cotisations mensuelles sur cartes de retrait et de paiement », a été influencé par les cotisations sur les cartes bas standing ordinaire et visa, et par les cotisations mensuelles sur carte de retrait et de paiement ordinaire moyen et haut standing. En effet, entre le quatrième trimestre 2014 et le premier trimestre 2015, un choc positif sur les cartes bas standing ordinaire et visa a eu un effet d'entraînement dans le même sens sur l'indice des prix pour ce groupe de service.

**Graphique 2.21 :** Evolution de l'indice des cotisations mensuelles sur cartes de retrait et de paiement (base 100 = 2013)

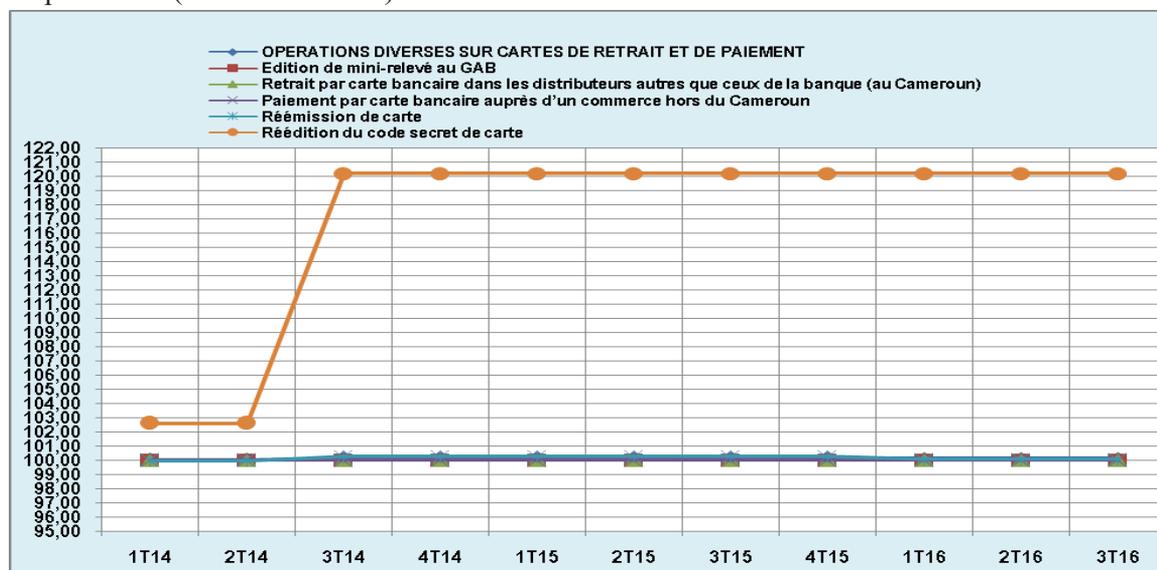


Source : CNC

■ **Opérations diverses sur cartes de retrait et de paiement**

Malgré un bon de près de 20 points de l'indice des prix du service de « réédition du code secret de cartes » au deuxième trimestre 2014, l'indice des prix des opérations diverses sur cartes de retrait et de paiement est resté presque stable sur la période.

**Graphique 2.22 :** Evolution de l'indice des prix des opérations diverses sur cartes de retrait et de paiement (base 100 = 2013)

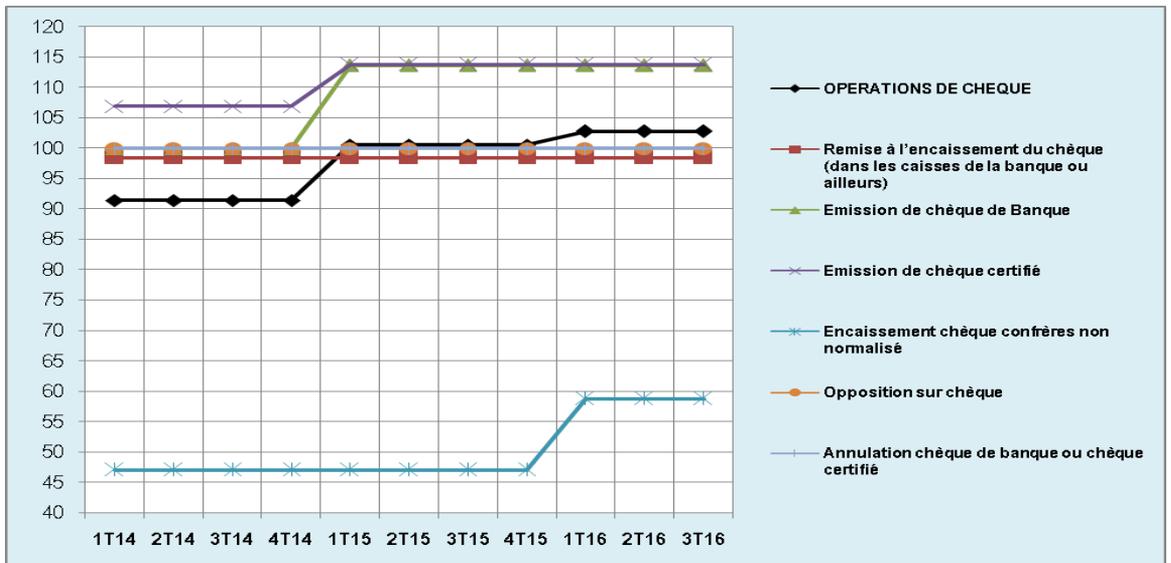


Source : CNC

▪ **Opérations de chèque**

Pour ce sous-groupe de services bancaires, l'évolution de l'indice est particulièrement influencée par trois services, notamment, l'émission de chèque de banque, l'émission de chèque certifié, et l'encaissement de chèque confrère non normalisé. Entre le quatrième trimestre 2014 et le premier trimestre 2015, les augmentations de l'indice des prix des services « émission de chèque certifié » (6,5%) et de « émission de chèque de banque » (13,7%) ont entraîné la hausse (10%) de l'indice des prix de ce sous-groupe de services. Un mouvement similaire a été observé entre le quatrième trimestre 2015 et le premier trimestre 2016 avec la hausse des prix des services relatifs à l'« encaissement chèque confrère non normalisé » (25%), qui a influencé l'évolution de l'indice des prix de ce sous-groupe dont l'augmentation a été de 2,2% au cours de la même période.

**Graphique 2.23 :** Evolution de l'indice des prix des opérations de chèque (base 100 = 2013)



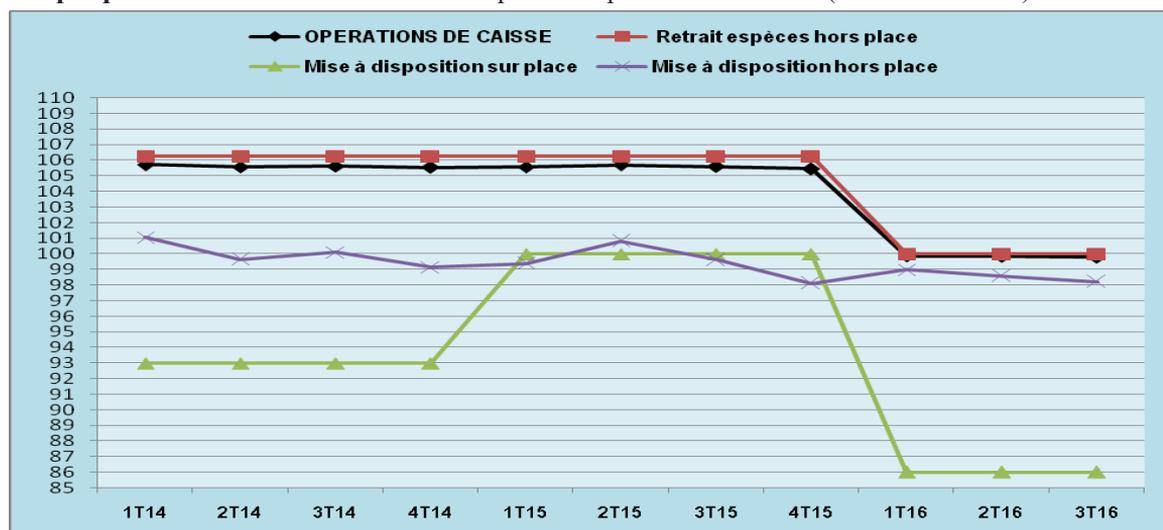
Source : CNC

▪ **Opérations de caisse**

Ce sous-groupe est caractérisé par les services de « retrait en espèce hors place », les services de « mise à disposition sur place » et « mise à disposition hors place ». Sur la période d'étude, on note que par rapport à l'année de base, les prix ont très peu évolué entre le premier trimestre 2014 et le quatrième trimestre 2015. En effet, l'indice a enregistré au cours de cette période une baisse de 0,26 points, passant de 105,71 à 105,45. Au premier trimestre 2016, cette baisse des prix des services des opérations de caisse s'est poursuivie jusqu'à 5,29% par rapport au trimestre précédent, passant ainsi en deçà du niveau des prix moyen de l'année 2013. Dès cette date, l'indice s'inscrit dans une légère tendance baissière comparable à celle de l'année 2014.

On relève que l'évolution des prix de ce service est fortement dictée par les prix du service « retrait espèce hors place ». Quant au service de mise à disposition sur place, on relève une tendance à la baisse avec un relèvement au deuxième trimestre de l'année 2015. Le service de « mise à disposition hors place » est celui qui a connu de fortes fluctuations au cours de cette période. Son indice est passé de 93 au 1er trimestre 2014 à 100 au 1er trimestre 2015, puis à 86 au 1er trimestre 2016.

**Graphique 2.24 :** Evolution de l'indice des prix des opérations de caisse (base 100 = 2013)

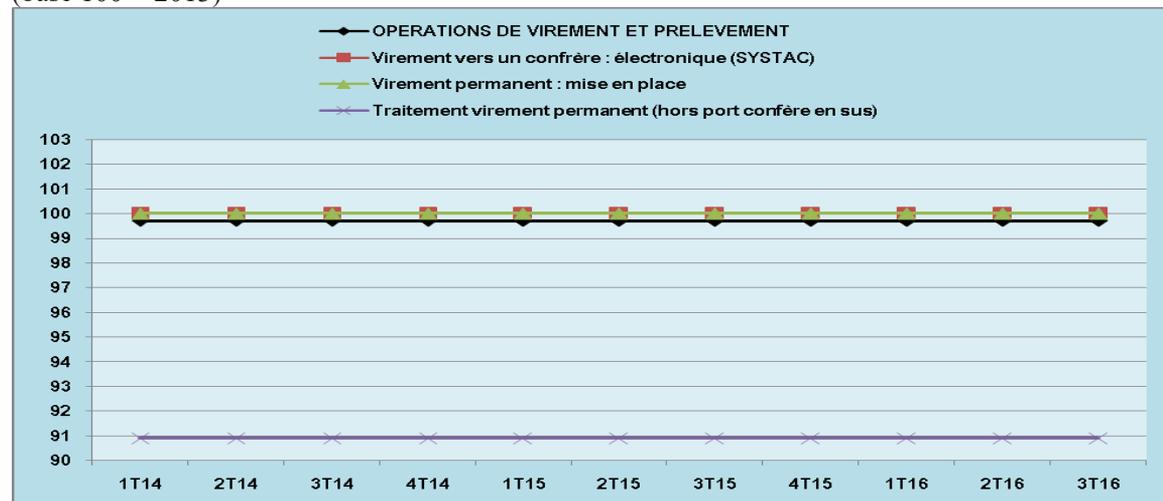


Source : CNC

### ■ Opération de virement et de prélèvement

Dans le sous-groupe des opérations de virement et de prélèvement, les prix des services sont restés stables sur la période, ce qui a conduit à la quasi-stabilité du prix moyen. Par rapport au trimestre moyen de 2013, le service « traitement de virement permanent (hors confrère en sus) » a connu une baisse de 9%. Quant aux autres services, ils sont restés stables.

**Graphique 2.25 :** Evolution de l'indice des prix des opérations de virement et de prélèvement (base 100 = 2013)



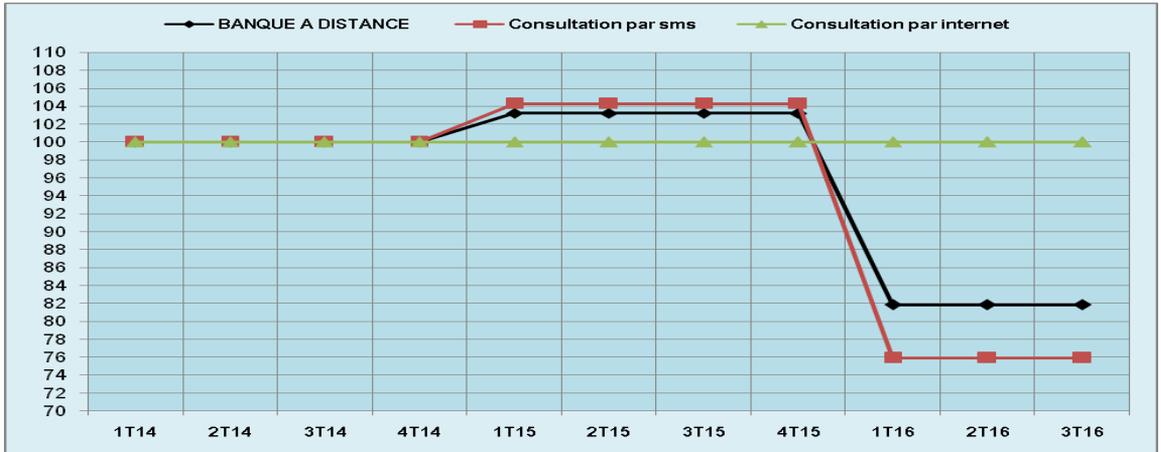
Source : CNC

### ■ Banque à distance

Pour le sous-groupe de services « banque à distance », l'indice de prix est particulièrement influencé par les prix du sous-groupe des « services consultations par SMS ». La hausse de l'indice des prix des services du sous-groupe « consultations par SMS » (+ 4,25 points) au premier trimestre 2015 a automatiquement entraîné la hausse de même ampleur de l'indice des

prix de ce groupe de services qui est passé de 100 à 104,25 au cours de cette période, soit une augmentation de 4,3%. Par ailleurs, la baisse de 27,2% des prix des services du même sous-groupe au premier trimestre 2016 a entraîné le fléchissement de l'indice des prix de services de banque à distance de 20,7%.

**Graphique 2.26 :** Evolution de l'indice des prix des services de banque à distance (base 100 = 2013)

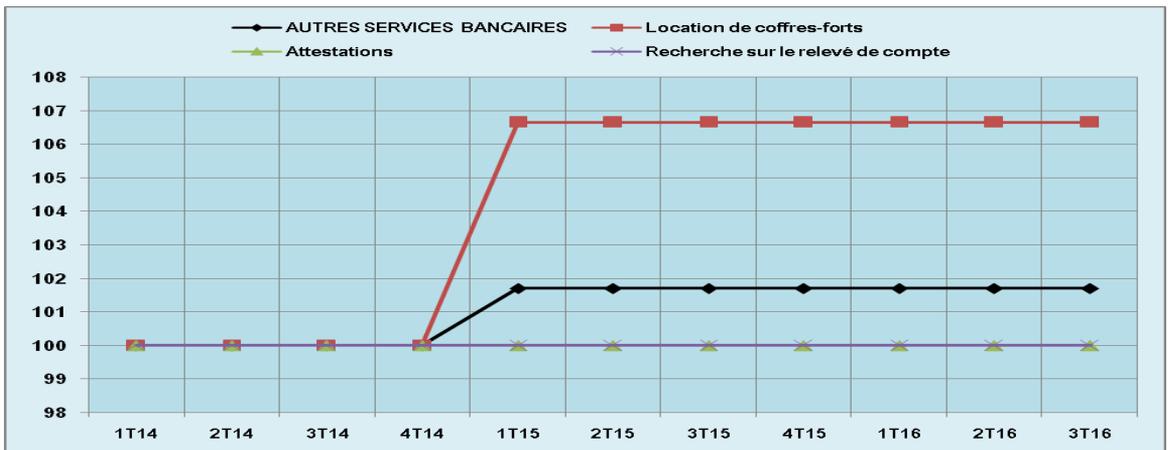


Source : CNC

▪ **Autres services bancaires**

Les prix des autres services bancaires sont fortement influencés par les prix des services de « location des coffres forts ». En effet, au cours de l'année 2014, les prix des autres services bancaires tout comme ceux des locations des coffres forts sont restés égaux à ceux du trimestre moyen de l'année de base. Au 1er trimestre 2015, le prix de service de location de coffres forts a connu un bon de 7%, entraînant ainsi une hausse du prix des autres services bancaires de 1,7%. A partir de cette date, les prix sont redevenus stables. Les autres services constituant ce sous-groupe n'ont pas connu de changement de prix sur cette période.

**Graphique 2.27 :** Evolution de l'indice des prix des autres services bancaires (base 100 = 2013)



Source : CNC

### 2.2.3 Indice des prix des transferts internationaux

Au cours de la période allant de 2014 à 2016, l'indice des prix des transferts internationaux est resté largement au-dessus de son niveau de 2013. Au 1er trimestre 2014, l'indice a enregistré une hausse de 51,78% par rapport au trimestre moyen de 2013. Durant la période d'analyse, l'indice a fluctué entre 151,74 et 151,84, bien qu'on note une tendance baissière. Une analyse en glissement annuel, montre qu'entre le 1er trimestre 2014 et le 1er trimestre 2015, l'indice n'a pas évolué et affiche une valeur de 151,79, malgré le pic observé au 3ème trimestre 2014. Entre le 4ème trimestre 2014 et le 4ème trimestre 2015, on note une hausse de 0,03%. Entre le 1er trimestre 2015 et le 1er trimestre 2016 ; une baisse des prix de même ampleur a été enregistrée.

**Graphique 2.28** : Evolution de l'indice des prix des transferts internationaux (base 100 = 2013)



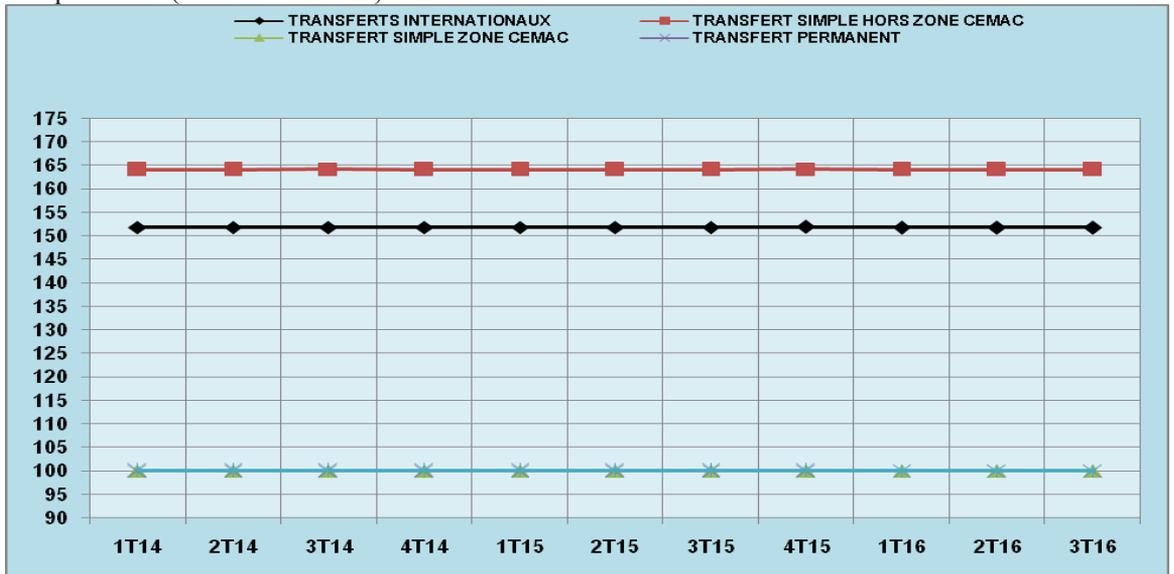
Source : CNC

Le sous-indice des transferts internationaux (base 100 = 2013) a été obtenu en agrégeant les indices des les groupes de services suivants :

- transferts simple hors zone CEMAC ; ce groupe est constitué des sous-groupes de services suivants : frais de traitement de dossier, commission de transfert, frais SWIFT, commission de change (devises hors euro), frais IBAN erroné ;
- transferts simple zone CEMAC, constitués des sous-groupes de service suivants : commission de transfert zone CEMAC, et les transferts supérieurs ou égales à 100 000 000 FCFA ;
- transferts permanents, qui comprennent les deux sous-groupes de services suivants: commission de transfert et les frais SWIFT ;
- transfert reçu de l'étranger : ce groupe est constitué de deux sous-groupes de services à savoir : commission fonds reçu au profit de la clientèle de la banque et commission de change sur fonds reçu au profit de la clientèle de la banque.

L'indice des prix des transferts internationaux est fortement influencé par celui des transferts simples hors zone CEMAC.

**Graphique 2.29 :** Evolution de l'indice des prix des transferts internationaux et ses sous composantes (base 100 = 2013)

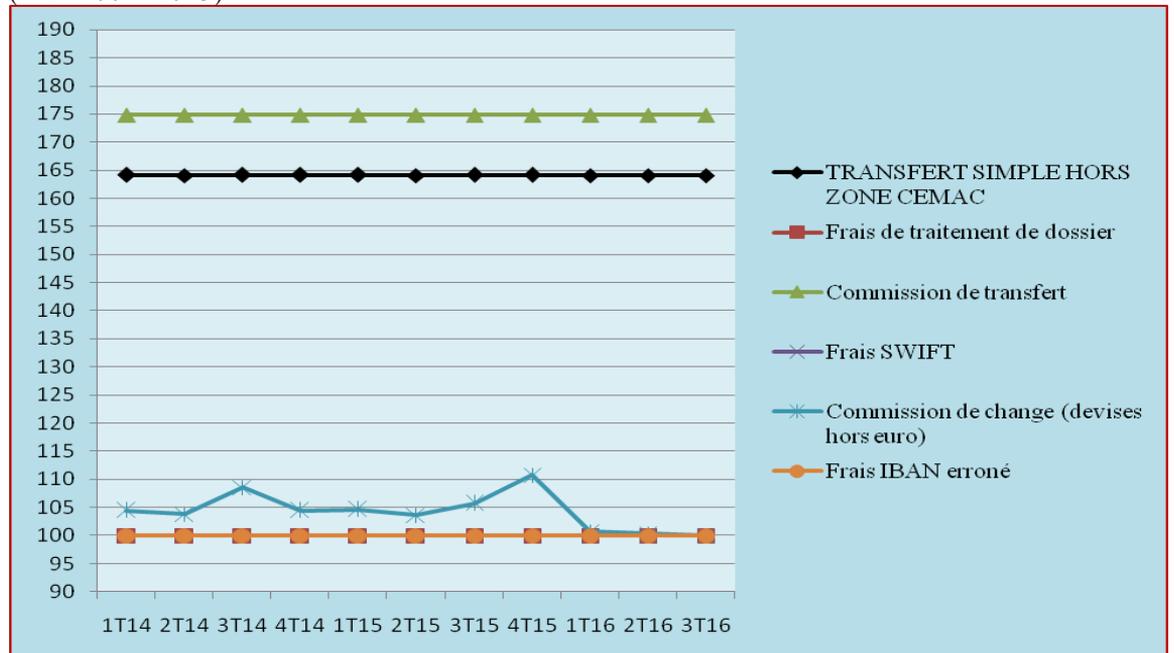


Source : CNC

▪ **Transfert simple hors zone CEMAC**

L'analyse révèle que les prix des commissions sur les transferts simples hors zone CEMAC se sont stabilisés sur période et sont nettement supérieurs au niveau de 2013. Cette tendance se répercute intégralement sur l'indice du sous-groupe « transferts simple hors zone CEMAC ». Les fluctuations qu'ont connu les tarifs des commissions de change (devises hors euro) n'ont eu que très peu d'influence sur le comportement de l'indice du sous-groupe.

**Graphique 2.30 :** Evolution de l'indice des prix des transferts simples hors zone CEMAC (base 100 = 2013)

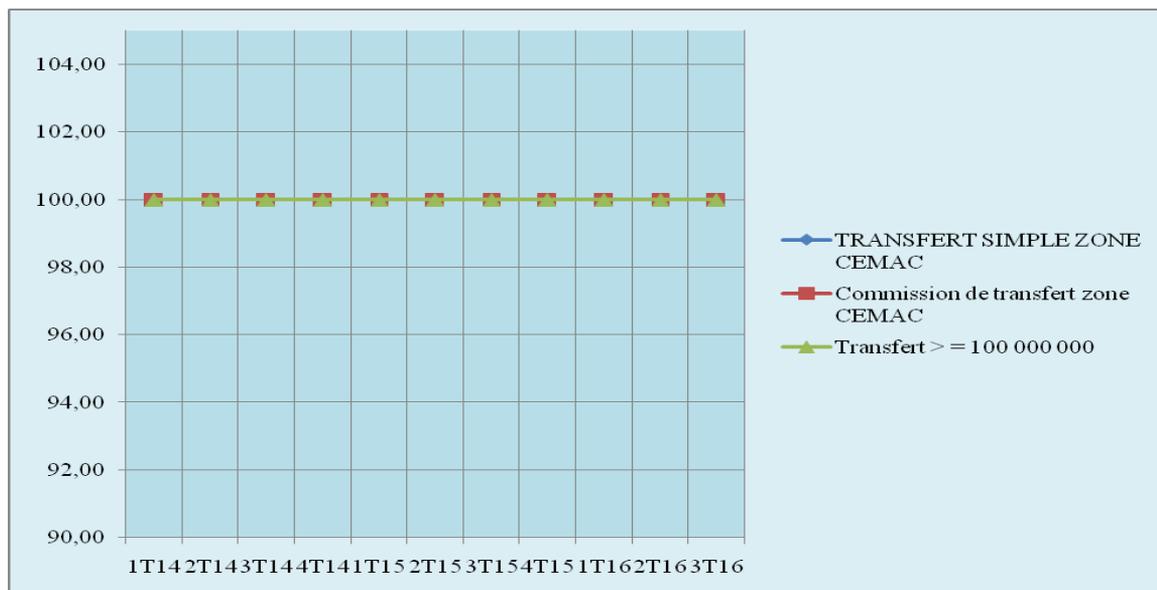


Source : CNC

▪ **Transfert simple zone CEMAC**

Les tarifs des transferts simples en zone CEMAC sont restés stables sur la période allant de 2013 à 2016.

**Graphique 2.31** : Evolution de l'indice des prix des transferts simples zone CEMAC (base 100 = 2013)

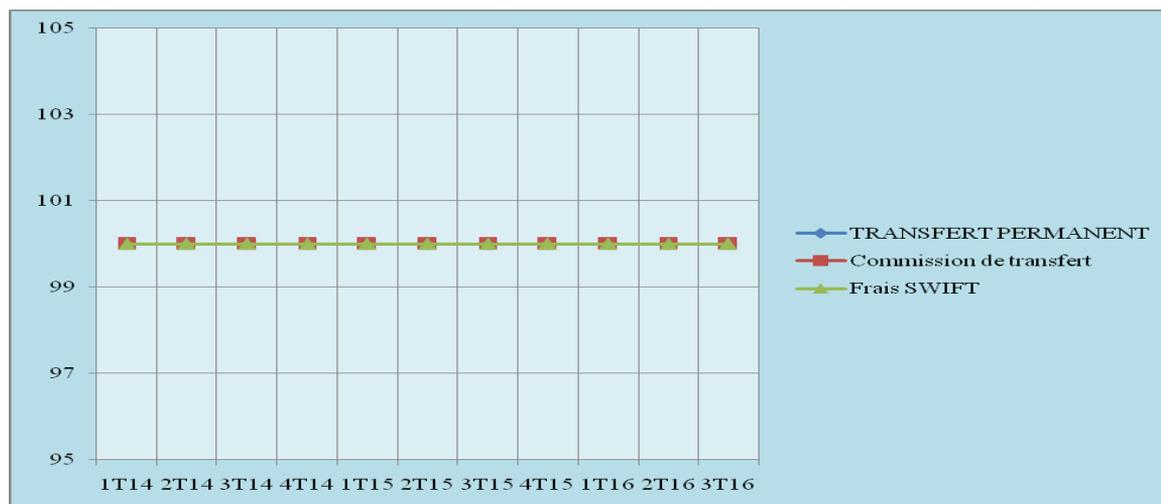


Source : CNC

▪ **Transferts permanents**

Les tarifs des transferts permanents sont également restés stables au cours de la même période.

**Graphique 2.32** : Evolution de l'indice des prix des transferts permanents (base 100 = 2013)



Source : CNC

▪ **Transferts reçus de l'étranger**

Les prix des services de transferts reçus de l'étranger sont restés légèrement supérieurs à ceux de l'année 2013. Ils sont fortement influencés par les tarifs sur les commissions des fonds reçus au profit de la clientèle de la banque.

**Graphique 2.33** : Evolution de l'indice des prix des transferts reçus de l'étranger (base 100 = 2013)



Source : CNC

## CONCLUSION ET PROPOSITIONS

La mise en place du présent Indice des Prix des Services Financiers (IPSF) aura été un exercice progressif et méthodique. Autorisée par les membres du Conseil et programmée dans la feuille de route du CNC de l'année 2014, l'activité y relative a démarré par l'élaboration d'un document de projet qui a été validé par la suite par le Conseil, en passant par le Comité Economique et Financier. C'est ainsi que conformément aux recommandations du Conseil demandant d'associer l'INS aux travaux de mise en œuvre de l'indice, un groupe de travail composé des techniciens du CNC en la matière et des Ingénieurs de l'INS a été mis sur pied afin de mettre sur place ledit indice.

Les travaux de ce groupe ont consisté en : (i) la mise à jour du projet de document de l'indice, notamment la mise à jour du panier des services et des pondérations, (ii) l'élaboration d'un tableur pour le calcul de l'indice, (iii) la collecte des données auprès des banques, (iv) le calcul et l'analyse de l'évolution de l'indice.

Conformément aux objectifs poursuivis, deux séries des valeurs de l'indice ont été constituées. La première est celle de l'indice base 100 = 2010 afin de mesurer l'impact de l'Arrêté n° 0000005/MINFI du 13 janvier 2011 portant institution du Service Bancaire Minimum Garanti qui consacre la gratuité de 15 services bancaires à la clientèle « particuliers » à compter du 1er juillet 2011. La seconde série quant à elle est celle de base 100 = 2013 qui permet de suivre l'indice débarrassé du panier des services bancaires minimum garanti.

De manière globale, les résultats obtenus par le groupe de travail montrent que la mise en application de l'arrêté indiqué supra a eu un impact immédiat sur les prix des services financiers.

En effet, entre 2010 et 2016, l'évolution de l'indice des prix des services bancaires a connu 3 phases. La première qui se situe entre 2010 et le premier trimestre 2013 se caractérise par une évolution de l'indice relativement stable. A partir du premier trimestre 2013 où l'indice enregistre une baisse de 16,59% comparativement au même trimestre l'année précédente. A partir de cette date, l'indice s'inscrit sur une tendance à la baisse jusqu'au troisième trimestre 2014. C'est à partir du premier trimestre 2015 que le niveau général des prix des services bancaires connaît une forte augmentation (8,44%) comparativement à son niveau au même trimestre de l'année précédente, pour dépasser légèrement son niveau des années 2010 à 2012.

Cette évolution montre bien que l'application des dispositions de l'Arrêté n° 0000005/MINFI du 13 janvier 2011 portant institution du Service Bancaire Minimum Garanti a permis de faire baisser les prix des services bancaires.

Toutefois, les banques semblent avoir répercuté progressivement les pertes enregistrées sur les prix des autres services financiers, notamment les services bancaires de confort (la banque à distance). Cette répercussion des pertes a également concerné les prix des transferts internationaux, dont l'indice a augmenté de plus de 50 points du fait de la hausse de près de 83 points des prix des services relatifs aux « Commissions de transfert » hors zone CEMAC.

En isolant le panier des services bancaires minimum garanti, on note que l'indice général des prix des services financiers a connu une stabilité au cours des années 2013 et 2014 avant de s'inscrire sur une tendance haussière. La plus forte hausse est relevée au premier trimestre 2015 où le niveau des prix des services financiers a connu un bond de 2,6% par rapport au trimestre précédent. Au premier trimestre 2016, l'indice enregistre une légère baisse de 0,6% par rapport au quatrième trimestre 2015, et remonte au terme du trimestre suivant de la même valeur et se stabilise.

Par ailleurs, les résultats obtenus révèlent que les banques semblent avoir opté pour un réajustement saisonnier de leurs services, notamment en début d'année. En effet, au cours de la période allant de 2014 à 2016, l'indice des prix des services bancaires a connu des variations relativement significatives au premier trimestre de chaque année comme suit, par rapport au dernier trimestre de l'année précédent : premier trimestre 2014 (- 0,7%), premier trimestre 2015 (5,2%), et premier trimestre 2016 (4,9%). Pour les autres trimestres, les tarifs sont restés stables, à l'exception de la hausse de 1,1% notée au deuxième trimestre 2016.

## ANNEXES

Tableau a.1 : Valeurs de l'indice base 100 = 2010 de 2011 à 2013

	1T11	2T11	3T11	4T11	1T12	2T12	3T12	4T12	1T13	2T13	3T13	4T13
<b>A. SERVICES BANCAIRES</b>	<b>100,43</b>	<b>100,39</b>	<b>100,23</b>	<b>100,26</b>	<b>100,55</b>	<b>100,52</b>	<b>100,51</b>	<b>100,51</b>	<b>99,77</b>	<b>97,65</b>	<b>97,70</b>	<b>97,71</b>
A.1 FONCTIONNEMENT ET GESTION DU COMPTE	99,24	99,24	98,78	98,78	96,51	96,51	96,51	96,51	96,51	96,51	96,51	96,51
A.2 COTISATIONS MENSUELLES SUR CARTES DE RETRAIT ET DE PAIEMENT	100,38	100,38	100,37	100,36	99,02	99,00	98,99	98,98	98,97	98,97	98,98	98,97
A.3 OPERATIONS DIVERSES SUR CARTES DE RETRAIT ET DE PAIEMENT	99,96	99,96	99,96	99,96	99,99	99,99	99,99	99,99	99,91	79,67	79,71	79,71
A.4 OPERATIONS DE CHEQUE	102,51	102,52	100,17	100,17	111,04	111,04	111,04	111,04	112,61	112,63	112,61	112,61
A.5 OPERATIONS DE CAISSE	101,17	100,39	101,28	101,85	101,18	100,84	100,84	100,89	84,40	84,24	84,92	85,18
A.6 OPERATIONS DE VIREMENT ET PRELEVEMENT	100,00	100,00	100,00	100,00	100,53	100,53	100,53	100,53	100,53	100,53	100,53	100,53
A.7 BANQUE A DISTANCE	100,00	100,00	100,00	100,00	105,38	105,33	105,33	105,33	105,38	105,33	105,33	105,33
A.8 AUTRES SERVICES BANCAIRES	99,88	99,88	99,88	99,88	103,15	103,15	103,15	103,15	103,15	103,15	103,15	103,15
<b>B TRANSFERTS INTERNATIONAUX</b>	<b>100,01</b>	<b>100,01</b>	<b>100,01</b>	<b>100,01</b>	<b>102,22</b>	<b>102,22</b>	<b>100,61</b>	<b>102,20</b>	<b>101,13</b>	<b>101,13</b>	<b>101,13</b>	<b>101,13</b>
B.1 TRANSFERT SIMPLE HORS ZONE CEMAC	100,03	100,03	100,03	100,03	102,65	102,65	100,73	102,62	101,36	101,36	101,36	101,36
B.2 TRANSFERT SIMPLE ZONE CEMAC	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
B.3 TRANSFERT PERMANENT	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
B.4 TRANSFERT RECU DE L'ETRANGER	99,89	99,89	99,89	99,89	99,95	99,95	99,95	99,95	99,94	99,94	99,94	99,94
<b>INDICE GLOBAL</b>	<b>100,3</b>	<b>100,2</b>	<b>100,1</b>	<b>100,2</b>	<b>101,2</b>	<b>101,2</b>	<b>100,5</b>	<b>101,2</b>	<b>100,3</b>	<b>99,04</b>	<b>99,06</b>	<b>99,07</b>

Tableau a.2 : Valeurs de l'indice base 100 = 2010 de 2014 à 2016

	4T14	1T15	2T15	3T15	4T15	1T16	2T16	3T16
<b>A. SERVICES BANCAIRES</b>	<b>93,24</b>	<b>101,15</b>	<b>101,10</b>	<b>101,05</b>	<b>101,06</b>	<b>100,96</b>	<b>100,96</b>	<b>100,99</b>
A.1 FONCTIONNEMENT ET GESTION DU COMPTE	95,96	95,27	95,27	95,27	95,27	95,27	95,27	95,27
A.2 COTISATIONS MENSUELLES SUR CARTES DE RETRAIT ET DE PAIEMENT	92,59	102,82	102,81	102,79	102,78	102,78	102,82	102,82
A.3 OPERATIONS DIVERSES SUR CARTES DE RETRAIT ET DE PAIEMENT	80,01	80,01	80,01	80,01	80,01	80,00	80,00	80,00
A.4 OPERATIONS DE CHEQUE	102,72	113,17	113,17	113,17	113,17	115,67	115,67	115,67
A.5 OPERATIONS DE CAISSE	89,60	90,48	89,73	88,80	89,34	83,64	83,08	83,64
A.6 OPERATIONS DE VIREMENT ET PRELEVEMENT	99,31	99,31	99,31	99,31	99,31	99,31	99,31	99,31
A.7 BANQUE A DISTANCE	105,33	128,49	128,49	128,49	128,49	128,49	128,49	128,49
A.8 AUTRES SERVICES BANCAIRES	100,48	100,76	100,76	100,76	100,76	100,76	100,76	100,76
<b>B TRANSFERTS INTERNATIONAUX</b>	<b>153,99</b>	<b>153,99</b>	<b>153,99</b>	<b>153,99</b>	<b>153,99</b>	<b>153,97</b>	<b>153,97</b>	<b>153,97</b>
B.1 TRANSFERT SIMPLE HORS ZONE CEMAC	164,35	164,35	164,35	164,35	164,35	164,34	164,34	164,34
B.2 TRANSFERT SIMPLE ZONE CEMAC	99,79	99,79	99,79	99,79	99,79	99,79	99,79	99,79
B.3 TRANSFERT PERMANENT	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
B.4 TRANSFERT RECU DE L'ETRANGER	99,98	99,97	99,97	99,97	99,97	99,94	99,94	99,94
<b>INDICE GLOBAL</b>	<b>117,4</b>	<b>122,2</b>	<b>122,1</b>	<b>122,1</b>	<b>122,1</b>	<b>122</b>	<b>122</b>	<b>122,1</b>

**Tableau a.3 : Valeurs de l'indice base 100 = 2013 de 2014 à 2016**

	1T14	2T14	3T14	4T14	1T15	2T15	3T15	4T15	1T16	2T16	3T16
<b>A. SERVICES BANCAIRES</b>	<b>99,339</b>	<b>99,32</b>	<b>99,32</b>	<b>99,30</b>	<b>104,44</b>	<b>104,44</b>	<b>104,43</b>	<b>104,41</b>	<b>103,18</b>	<b>104,30</b>	<b>104,30</b>
A.1 FONCTIONNEMENT ET GESTION DU COMPTE	100,00	100,00	100,00	100,00	99,28	99,28	99,28	99,28	99,28	99,28	99,28
A.2 COTISATIONS MENSUELLES SUR CARTES DE RETRAIT ET DE PAIEMENT	99,39	99,37	99,35	99,32	105,77	105,77	105,75	105,74	105,74	107,35	107,36
A.3 OPERATIONS DIVERSES SUR CARTES DE RETRAIT ET DE PAIEMENT	100,01	100,01	100,14	100,14	100,14	100,14	100,14	100,14	100,12	100,12	100,12
A.4 OPERATIONS DE CHEQUE	91,47	91,47	91,47	91,47	100,58	100,58	100,58	100,58	102,79	102,79	102,79
A.5 OPERATIONS DE CAISSE	105,71	105,58	105,62	105,53	105,57	105,71	105,59	105,45	99,87	99,83	99,79
A.6 OPERATIONS DE VIREMENT ET PRELEVEMENT	99,71	99,71	99,71	99,71	99,71	99,71	99,71	99,71	99,71	99,71	99,71
A.7 BANQUE A DISTANCE	100,00	100,00	100,00	100,00	103,21	103,21	103,21	103,21	81,84	81,84	81,84
A.8 AUTRES SERVICES BANCAIRES	100,00	100,00	100,00	100,00	101,70	101,70	101,70	101,70	101,70	101,70	101,70
<b>B TRANSFERTS INTERNATIONAUX</b>	<b>151,79</b>	<b>151,78</b>	<b>151,82</b>	<b>151,79</b>	<b>151,79</b>	<b>151,78</b>	<b>151,79</b>	<b>151,84</b>	<b>151,75</b>	<b>151,75</b>	<b>151,75</b>
B.1 TRANSFERT SIMPLE HORS ZONE CEMAC	164,10	164,09	164,14	164,10	164,10	164,09	164,11	164,16	164,06	164,06	164,06
B.2 TRANSFERT SIMPLE ZONE CEMAC	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
B.3 TRANSFERT PERMANENT	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
B.4 TRANSFERT RECU DE L'ETRANGER	100,05	100,05	100,05	100,05	100,03	100,03	100,03	100,03	100,00	100,00	100,00
<b>INDICE GLOBAL</b>	<b>119,684</b>	<b>119,67</b>	<b>119,684</b>	<b>119,66</b>	<b>122,807</b>	<b>122,804</b>	<b>122,802</b>	<b>122,809</b>	<b>122,0239</b>	<b>122,708</b>	<b>122,706</b>





